



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Guide des programmes fédéraux d'aide financière à l'industrie du film et de la vidéo

Septembre 2001

Canada

Guide des programmes fédéraux d'aide financière à l'industrie du film et de la vidéo

Septembre 2001

Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès du :

**Ministère du Patrimoine canadien
Film, vidéo et enregistrement sonore
15, rue Eddy, 6^e étage
Hull (Québec) K1A 0M5**

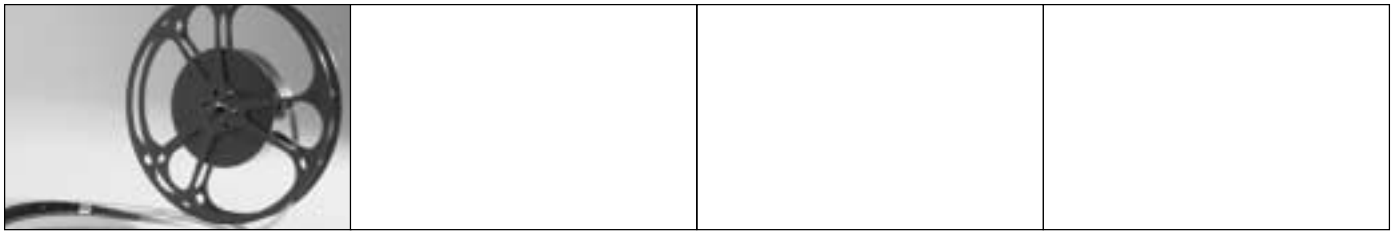
**Téléphone : (819) 997-5690
Télécopieur : (819) 997-5709**

Site Internet : www.patrimoinecanadien.gc.ca

Table des matières

Introduction	1
Téléfilm Canada	3
Fonds canadien de télévision - Programme de participation au capital	3
Fonds du long métrage du Canada.....	4
Programmes d'aide au développement, à la production et à la mise en marché	4
Programme d'aide à l'écriture de scénarios.....	6
Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget.....	6
Programmes pour des activités complémentaires	7
Fonds pour le multimédia.....	8
Coproductions officielles.....	9
Programme de cautionnements de prêts.....	9
Programme de partage des revenus de production.....	10
Participation canadienne à des événements cinématographiques internationaux.....	10
Le Canada à l'affiche	11
Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage.....	11
Fonds de développement industriel et professionnel	12
Programme des nouveaux cinéastes.....	12
Pour obtenir des renseignements.....	12
Fonds canadien de télévision	14
Programme de droits de diffusion	15
Programme de participation au capital.....	15
Pour obtenir des renseignements.....	16
Office national du film du Canada.....	17
Coproduction avec des entreprises du secteur privé du Canada	17
Le <i>Filmmaker Assistance Program</i> du Programme anglais	18
L' <i>Aboriginal Filmmaking Program</i> du Programme anglais.....	18
L'initiative pour la diversité culturelle du Programme anglais	18
L'Aide au cinéma indépendant (Canada) du Programme français	19
Cinéastes autochtones du Programme français	19
Cinéaste recherché(e) du Programme français.....	19
Documentaristes résidents du Programme français	19
Pour obtenir des renseignements (voir aussi annexe)	19
Conseil des Arts du Canada.....	20
Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo.....	20
Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio et des résidences en nouveaux médias	21
Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques	22
Subventions aux organismes de production en arts médiatiques : Subventions d'aide aux projets de développement.....	22

Conseil des Arts du Canada (suite)	
Programme d'aide à la présentation, à la distribution et au développement des arts médiatiques : Subventions d'aide aux projets de diffusion	23
Aide annuelle à la programmation	23
Aide annuelle aux organismes de distribution en arts médiatiques	23
Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques	24
Aide annuelle aux cinémathèques	24
Aide annuelle aux organismes de production en arts médiatiques	25
Programme de subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques (programme pilote)	25
Pour obtenir des renseignements	26
Ministère du Patrimoine canadien	27
Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne	27
Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique	28
Programme des études canadiennes – Élaboration de matériel didactique audiovisuel	29
Programme du multiculturalisme	30
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	31
Société Radio-Canada	34
Fonds pour le développement de projets d'émissions de télévision	34
Fonds de développement TransCanada	35
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	37
Subventions de voyage pour le développement du marché international ...	37
Festivals canadiens : subventions de voyage pour le développement du commerce international	38
Programme de développement des marchés d'exportation	39
Société pour l'expansion des exportations	41
Agence canadienne de développement international	42
Programme d'information sur le développement	42
Pour obtenir des renseignements	43
Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants	44
Projets de film et de vidéo	44
Projets multimédias	45
Pour obtenir des renseignements	45
Équipe Canada inc.	46
Pour obtenir des renseignements	46
Banque de développement du Canada	47
Fonds de développement des industries culturelles	47
Pour obtenir des renseignements	47
Industrie Canada	48
Programme de financement des petites entreprises du Canada	48
Pour obtenir des renseignements	48
Annexe	
Office national du film du Canada – Adresses	49



Introduction

Conscient des difficultés rencontrées par l'industrie canadienne dans la production d'émissions et de films canadiens et de l'importance de ces derniers pour les Canadiens et Canadiennes, le gouvernement fédéral a mis en œuvre diverses mesures dans le but : i) d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes des choix variés de films et de productions télévisuelles de haute qualité; ii) de former et de garder au pays les créateurs de talent qui œuvrent dans l'industrie du film et de la vidéo.

Le présent guide a été préparé pour répondre aux demandes d'information les plus courantes sur l'industrie canadienne du film et de la vidéo formulées par le grand public et par l'industrie elle-même. Il fournit un résumé succinct des programmes d'aide fédéraux offerts à l'industrie indépendante du film et de la vidéo au Canada. Veuillez noter que l'information contenue dans ce document peut être modifiée sans préavis.

Le présent document décrit les différents programmes qu'offre chacune de ces organisations gouvernementales. Six ministères et organismes fédéraux mettent des programmes d'aide à la disposition de l'industrie du film et de la vidéo au Canada :

- Téléfilm Canada
- L'Office national du film du Canada
- Le Conseil des Arts du Canada
- Le ministère du Patrimoine canadien
- La Société Radio-Canada
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- L'Agence canadienne de développement international

Il traite également du Fonds canadien de télévision (FCT), un partenariat entre le gouvernement et l'industrie. Téléfilm Canada administre le Programme de participation au capital du Fonds, tandis que le FCT administre le Programme de droits de diffusion.

Malgré que le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI) soit un organisme national du secteur privé, sans but lucratif, il est présenté dans ce guide parce que son financement provient de sources fédérales.

Enfin, le document présente une description de certains programmes et services fédéraux relatifs au commerce et à l'exportation et susceptibles d'intéresser les entreprises de l'industrie du film et de la vidéo, notamment les Fonds de développement des industries culturelles de la Banque de développement du Canada, l'Équipe Canada inc et le Programme de financement des petites entreprises du Canada d'Industrie Canada.



Il est possible d'obtenir plus d'information sur chacun de ces programmes en s'adressant à l'organisme concerné. Les coordonnées des responsables sont indiquées sous chaque rubrique pertinente ou à la fin de chaque section.

Le guide ne traite toutefois pas des nombreux programmes d'aide financière que les gouvernements provinciaux et le secteur privé offrent à l'industrie indépendante du film et de la vidéo.

Dans la présente publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.



Téléfilm Canada

Téléfilm Canada est une société d'État créée en 1967. Elle contribue au succès des industries canadiennes du film, de la télévision et des nouveaux médias. La Société agit en qualité de partenaire clé sur les plans financier, stratégique et promotionnel, et ce, à l'échelle nationale et internationale. Téléfilm Canada a pour mandat de répondre aux besoins culturels des Canadiens et des Canadiennes à titre d'investisseur dans du contenu canadien de qualité. Téléfilm Canada favorise une diversité de voix qui rejoignent des publics au Canada et à l'étranger en appuyant nos industries nationales du film, de la télévision et des nouveaux médias.

Téléfilm Canada administre le Programme de participation au capital (PPC) du Fonds canadien de télévision (FCT), une initiative conjointe des secteurs public et privé; le Fonds du long métrage du Canada (FLMC); le Fonds pour le multimédia ainsi que plusieurs autres fonds et programmes.

Chaque année, la Société contribue au développement et à la production de longs métrages, de téléfilms, de séries dramatiques, de documentaires, d'émissions pour enfants, d'émissions de variétés et d'œuvres multimédias d'une valeur culturelle exceptionnelle.

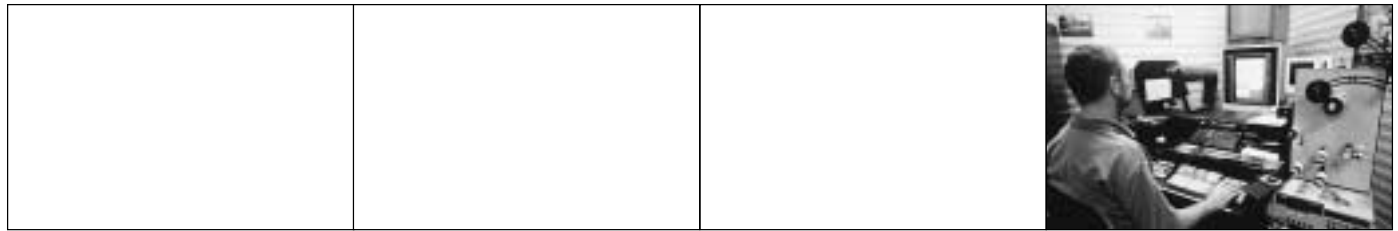
Afin d'assurer que ces œuvres atteignent un large public, Téléfilm Canada participe à d'autres activités de l'industrie comme la distribution, l'exportation, le doublage et le sous-titrage, la mise en marché et la promotion lors de festivals et de marchés canadien et étranger.

Le soutien financier accordé par Téléfilm Canada prend différentes formes. La plupart du temps offert à titre d'investissement, il peut également prendre la forme d'avances, de prêts, de cautionnements de prêts et de subventions. Téléfilm Canada partage avec l'industrie les risques et les revenus associés au produit. Les sommes récupérées sont réinvesties dans des activités de production et de distribution.

Téléfilm Canada appuie également, par le biais de différents programmes et initiatives, le développement de producteurs et réalisateurs de la relève. On peut obtenir de l'information sur ces initiatives et ces programmes en communiquant directement avec les bureaux régionaux de Téléfilm Canada.

Fonds canadien de télévision - Programme de participation au capital

Le Programme de participation au capital (PPC) est l'un des deux programmes complémentaires du Fonds canadien de télévision (FCT). Téléfilm Canada administre le PPC, tandis que le FCT administre le Programme de droits de diffusion (PDD).



La 3^e rubrique porte sur le FCT et contient des renseignements sur le PPC et le PDD (voir page 14).

Fonds du long métrage du Canada

Téléfilm Canada administre le Fonds du long métrage du Canada (FLMC) qui comprend les programmes suivants :

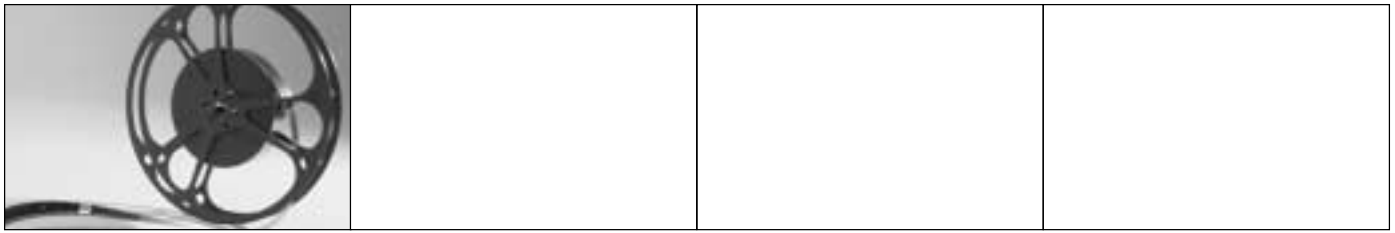
- Programmes d'aide au développement, à la production et à la mise en marché
- Programme d'aide à l'écriture de scénarios
- Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget
- Programmes pour des activités complémentaires

Programmes d'aide au développement, à la production et à la mise en marché

Les programmes d'aide au développement, à la production et à la mise en marché forment la principale composante du FLMC. En administrant les programmes d'aide au développement, à la production et à la mise en marché, Téléfilm Canada cherche à favoriser et à soutenir la création de longs métrages canadiens de qualité en appuyant différents genres, devis, sociétés et régions. Téléfilm Canada favorise également le développement de partenariats entre producteurs, distributeurs et partenaires internationaux.

Les programmes d'aide au développement, à la production et à la mise en marché appuient des longs métrages canadiens de fiction, de l'élaboration du projet à son lancement sur le marché national. Les films sont financés de deux façons : par une approche fondée sur la performance, permettant d'attribuer des enveloppes à des sociétés de production et de distribution en fonction des recettes-guichet qu'elles ont à leur actif et de facteurs qualitatifs; par une approche sélective, permettant aux producteurs et aux distributeurs qui n'ont pas encore accumulé de recettes-guichet suffisantes de produire des films et de les mettre en marché. Les projets doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- il doit s'agir de longs métrages de fiction d'au moins 75 minutes destinés principalement aux salles commerciales canadiennes;
- le demandeur doit avoir obtenu un engagement d'un distributeur canadien concernant la distribution du film en salles au Canada;
- les projets sont produits et distribués par des Canadiens;
- les projets doivent avoir obtenu au moins 8 points sur 10 pour le contenu canadien selon l'échelle du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC);
- le scénariste, le réalisateur et l'acteur principal doivent être Canadiens, certaines exceptions étant permises dans le cas des coproductions internationales.



L'approche fondée sur la performance

L'approche fondée sur la performance récompense les producteurs et les distributeurs ayant démontré qu'ils pouvaient attirer des publics canadiens en leur attribuant des enveloppes. Le montant de l'enveloppe est calculé en fonction des éléments suivants :

- les recettes-guichet récoltées au Canada;
- la performance des films lors d'importants festivals nationaux et internationaux;
- le contenu canadien du film;
- le redressement des recettes-guichet canadiennes pour les longs métrages destinés aux enfants.

Le plafond des enveloppes attribuées aux producteurs est fixé à 3,5 millions de dollars et les producteurs peuvent utiliser les enveloppes pour le développement et la production et ne sont pas soumis à une évaluation. Le plafond des enveloppes attribuées aux distributeurs est fixé à 2,5 millions de dollars et les distributeurs peuvent utiliser les enveloppes pour les frais de développement, de mise en marché et d'acquisition des droits des longs métrages au Canada.

L'approche sélective

L'approche sélective est fondée sur une évaluation projet par projet selon les éléments suivants : aspects créatifs, auditoire, aspects financiers et développement de l'entreprise.

Financement du développement pour les sociétés de production

Le soutien financier pour le développement de projets de longs métrages est offert aux sociétés de production admissibles et est spécifique à l'approche sélective et aux petites et moyennes entreprises. Téléfilm offre une participation maximale de 150 000 \$ sous la forme d'une avance récupérable jusqu'à 60 % le premier jour des prises de vue principales.

Financement de la production pour les sociétés de production

La participation de Téléfilm Canada au financement des productions admissibles prend généralement la forme d'investissements récupérables jusqu'à un maximum de 49 % du devis de production canadienne admissible. Pour les projets qui font une demande de financement en vertu de l'approche sélective, la participation de Téléfilm Canada n'excèdera pas 2,5 millions de dollars. Téléfilm accorde un accès prioritaire au volet sélectif aux demandeurs qui n'ont pas d'enveloppes.



Financement du développement, de l'acquisition et de la mise en marché pour les sociétés de distribution

Le soutien financier pour le développement, l'acquisition et la mise en marché de projets de longs métrages est accordé aux sociétés de distribution admissibles.

En ce qui concerne l'aide au développement, Téléfilm Canada offre du soutien pour la participation financière des sociétés de distribution dans des projets qui sont développés par des sociétés de production admissibles. La société de distribution doit fournir un minimum de 15 % du devis total de la phase de développement, cette somme devant être remboursée par le producteur à la société de distribution au plus tard le premier jour des prises de vue principales du film. Téléfilm Canada accordera alors une avance ne portant pas intérêt, correspondant à un maximum de 75 % de la participation financière de la société de distribution. Cette avance est récupérée à même les recettes.

Téléfilm Canada fournit une avance ne portant pas intérêt afin de financer le minimum garanti payé par le distributeur pour l'acquisition des droits canadiens des projets admissibles. Cette avance est récupérable à même les recettes provenant de l'exploitation de la production dans l'ensemble des médias, conformément aux conditions de l'entente entre les sociétés de distribution et de production.

En ce qui concerne le soutien au financement des activités de mise en marché, Téléfilm Canada offre une avance ne portant pas intérêt pour financer les coûts reliés aux tests de marché et ceux associés à la première sortie en salles des longs métrages admissibles, dans une des deux langues officielles au Canada ou dans les deux langues. La participation financière de Téléfilm Canada prend la forme d'une avance ne portant pas intérêt correspondant à un maximum de 75 % du devis approuvé pour le test de marché ou la sortie en salles de la production. Cette avance est récupérable à même les recettes provenant de l'exploitation de la production dans l'ensemble des médias, conformément aux conditions de l'entente entre les sociétés de distribution et de production.

Programme d'aide à l'écriture de scénarios

Un appui financier est offert pour la rédaction du scène à scène d'un long métrage à partir d'un synopsis (Étape 1) et pour la rédaction de la première version dialoguée d'un long métrage à partir du scène à scène (Étape 2). Conjointement aux autres programmes du Fonds du long métrage du Canada, le programme offre un soutien continu du scénario à l'écran. Téléfilm Canada accorde généralement du soutien financier aux projets admissibles qui peuvent être adaptés en des longs métrages de fiction d'une durée de 75 minutes et qui sont des films canadiens admissibles à une certification en vertu des critères du BCPAC.



L'aide prend la forme d'avances ne portant pas intérêt. Les scénaristes demandeurs doivent présenter des crédits d'écriture totalisant au moins 60 minutes de fiction pour des productions cinématographiques ou télévisuelles produites professionnellement pour le grand ou le petit écran. Le programme accepte les demandes de coscénaristes à la condition qu'un des scénaristes réponde aux critères d'admissibilité minimaux.

Des dates limites s'appliquent aux demandes effectuées en vertu de ce programme.

Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget

En vertu de ce programme, le financement n'est offert qu'aux réalisateurs et les producteurs ne sont pas admissibles. Le Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget se compose de deux volets principaux : une aide à la production et une aide à la postproduction. L'aide accordée par Téléfilm Canada prend la forme d'avances ne portant pas intérêt et n'excédant pas 65 % du devis total du projet, jusqu'à une participation maximale en dollars de 200 000 \$ par projet.

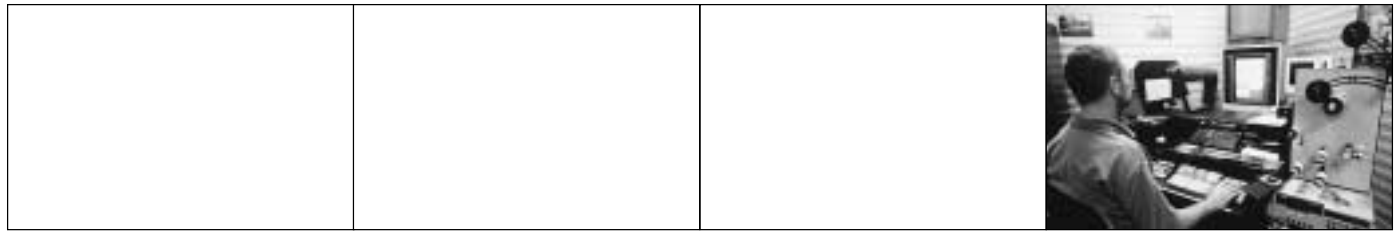
Téléfilm Canada offrira une aide financière pour la production et la postproduction de projets qui répondent aux critères suivants :

- projet de qualité, novateur, où prime l'expression créatrice;
- long métrage dont le réalisateur est le maître d'œuvre;
- long métrage de plus de 75 minutes;
- long métrage de fiction seulement;
- budget se situant entre 300 000 \$ et 750 000 \$;
- seulement en formats numériques, 16 mm et 35 mm pour projection en salles;
- pointage d'au moins 8 sur 10 sur l'échelle du BCPAC; la priorité sera accordée aux projets qui contiennent la plus grande proportion d'éléments créatifs canadiens.

Des dates limites s'appliquent aux demandes effectuées en vertu de ce programme.

Programmes pour des activités complémentaires

Les programmes pour des activités complémentaires ont pour but d'appuyer et de promouvoir les efforts déployés par l'industrie cinématographique canadienne dans le but de toucher les auditoires du Canada et de tous les pays du monde. Ces activités comprennent les remises de prix, les festivals, les marchés, le doublage et le sous-titrage ainsi que les réseaux parallèles de distribution. Les fonds connexes sont Le Canada à l'affiche, la Participation canadienne dans des événements internationaux et le Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage. Les principes directeurs sur l'administration des fonds relatifs aux réseaux parallèles de distribution sont actuellement en cours d'élaboration.



Fonds pour le multimédia

Le Fonds pour le multimédia actuel, qui offre une aide au développement, à la production et à la mise en marché de projets multimédias, est en cours d'évaluation. Par conséquent, on prévoit qu'un soutien additionnel à la création de contenu sera fourni durant l'exercice 2001-2002 (à l'automne 2001), avec les principes directeurs révisés.

De plus, des nouvelles composantes d'aide ont récemment été créées afin d'améliorer et de compléter le Fonds pour le multimédia actuel administré par Téléfilm Canada. Depuis l'exercice financier 2000-2001, et annuellement pour un minimum de trois ans, le ministère du Patrimoine canadien alloue des sommes additionnelles à Téléfilm Canada afin d'appuyer la distribution en ligne et les initiatives en lien avec l'industrie.

Le Fonds pour le multimédia comprend trois grandes composantes de programme : l'aide fondée sur le projet, l'aide à la distribution en ligne et l'aide sectorielle.

Aide fondée sur le projet

Cette composante a pour but de soutenir financièrement le développement, la production, la mise en marché et la distribution, hors ligne ou en ligne, d'œuvres multimédias culturelles canadiennes de qualité, originales, interactives, produites dans les deux langues officielles et destinées au grand public.

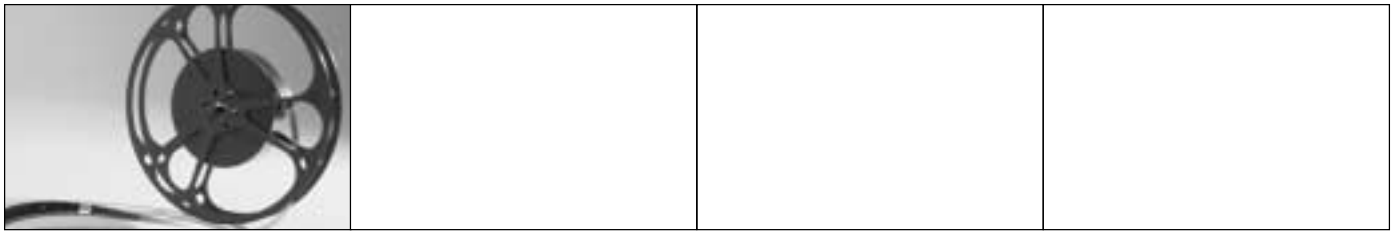
Téléfilm offre du soutien financier aux sociétés multimédias canadiennes de développement, de production et d'édition pour la production d'œuvres originales, éducatives, ludo-éducatives et de divertissement éditées sur tout support ou distribuées par le biais de services en ligne, et destinées au grand public. La priorité est accordée aux petites et moyennes entreprises.

Les productions doivent être interactives et contenir au moins trois des éléments suivants : texte, son, éléments graphiques, images fixes et vidéo en prises réelles ou animation. Pour obtenir une aide financière pour la production ou la mise en marché et la distribution, une société demandeuse doit déjà avoir en main un engagement contractuel d'un distributeur établi (s'il y a lieu).

La participation financière de Téléfilm Canada fait actuellement l'objet d'une révision.

Aide à la distribution en ligne

Cette composante a pour but de soutenir financièrement les initiatives de distribution en ligne d'œuvres multimédias qui augmentent le profil et la présence du contenu culturel multimédia canadien sur le réseau Internet.



Pour l'aide à la distribution en ligne et l'aide sectorielle, les demandeurs admissibles comprennent également les associations professionnelles, les écoles de formation et les festivals. Téléfilm Canada offre une aide financière allant jusqu'à 50 % du financement du projet sous la forme de contributions remboursables sous conditions.

Aide sectorielle

Cette composante vise un double objectif :

- soutenir des initiatives qui favorisent le développement industriel et professionnel de l'industrie des nouveaux médias par le biais de programmes de formation, de centres d'expertise, de festivals, de prix et d'immersions;
- offrir à l'industrie des nouveaux médias du soutien sur les marchés canadien et international par le biais des services de logistique et des services promotionnels offerts par Téléfilm lors d'événements semblables.

Pour l'aide sectorielle, les demandeurs admissibles comprennent également les associations professionnelles, les écoles de formation et les festivals. La participation de Téléfilm n'excédera pas 50 % du financement et prendra la forme de subventions.

Coproductions officielles

Téléfilm Canada administre au nom du gouvernement fédéral toutes les ententes internationales régissant les coproductions officielles. À ce titre, la Société assume un double rôle : elle reçoit et évalue les demandes de certification des projets à titre de coproductions officielles; elle reçoit les demandes d'aide financière effectuées en vertu des mini-traités Canada-France et du Programme de développement cinématographique de langue anglaise.

Les ententes de coproductions signées entre le Canada et d'autres pays permettent aux producteurs canadiens et étrangers de mettre leurs ressources en commun afin de coproduire des films et des émissions de télévision qui ont le statut de productions nationales dans chacun des pays. Les coproductions officielles du Canada sont gérées dans le cadre de 46 ententes de coproduction cinématographiques et télévisuelles (avec 57 pays).

Programme de cautionnements de prêts

Ce programme a été créé pour offrir aux institutions financières canadiennes des cautionnements de prêts et une évaluation des demandes de prêts soumises par des sociétés canadiennes de production, de distribution et de ventes à l'étranger.



Téléfilm Canada utilise sa connaissance approfondie de l'industrie pour compléter l'expertise financière des institutions bancaires en fournissant une évaluation des risques associés à chaque projet et de la capacité de remboursement du prêt de l'emprunteur. Le Programme de cautionnements de prêts s'adresse principalement aux sociétés ou aux projets qui autrement, seraient dans l'impossibilité d'obtenir des prêts dans le secteur privé.

Téléfilm Canada peut cautionner jusqu'à 85 % du montant maximal du prêt, sans dépasser un million de dollars par projet ou par demande. Tout prêt cautionné par Téléfilm Canada doit être pleinement garanti par des débiteurs sûrs dus à l'emprunteur.

En tout temps, le montant total des cautionnements en cours de Téléfilm Canada ne doit pas dépasser 25 millions de dollars.

Programme de partage des revenus de production

Le Programme de partage des revenus de production récompense les sociétés de production qui offrent à Téléfilm Canada un taux de récupération au-dessus de la moyenne. Le programme permet aux sociétés de production admissibles de récupérer 50 % des revenus accumulés par la société à même ses investissements afin de les utiliser comme avance sur le développement ou comme complément au financement de la production de projets auxquels participe Téléfilm Canada. Un projet peut être admissible même s'il n'a pas obtenu au préalable du financement de Téléfilm Canada, à la condition que le projet soit certifié canadien.

Participation canadienne à des événements cinématographiques internationaux

Le Bureau des festivals de Téléfilm Canada appuie la candidature de films canadiens dans des festivals internationaux importants. Ses agents spécialisés conseillent les réalisateurs, les producteurs, les distributeurs et les exportateurs canadiens sur tout ce qui touche les festivals. Des semaines du cinéma, des rétrospectives et des projections spéciales planifiées avec soin sont également organisées sur une base très sélective.

Le Bureau organise des séances de visionnement de films canadiens admissibles pour les réalisateurs participant aux festivals majeurs, en plus de coordonner la promotion des films canadiens sélectionnés pour être présentés dans des festivals de calibre international. Cela peut englober le coût d'expédition des copies, des subventions de voyage octroyées aux réalisateurs dont les œuvres sont sélectionnées dans des festivals reconnus, l'achat de copies et le sous-titrage des productions choisies pour être présentées dans les grands festivals reconnus.



Le Canada à l'affiche

Téléfilm Canada octroie des fonds aux festivals canadiens qui atteignent les objectifs suivants :

- placer les films canadiens à l'avant-scène lors d'importants festivals canadiens;
- encourager la promotion et la mise en marché de productions canadiennes dans le territoire cible;
- contribuer à faire connaître la qualité du cinéma canadien.

Ce programme fait actuellement l'objet d'une révision.

Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage

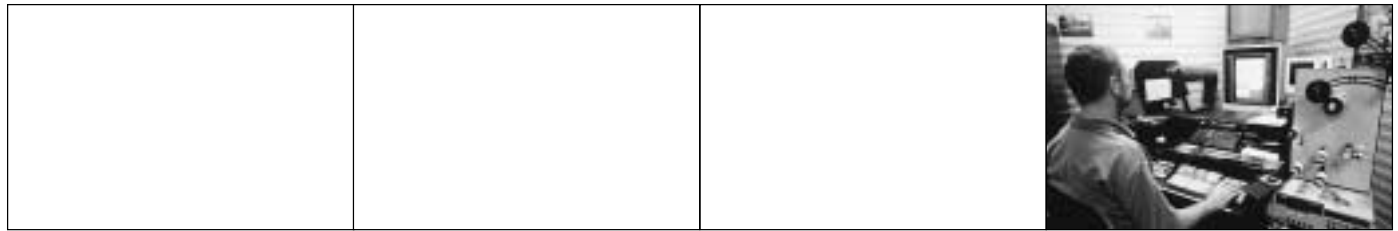
Téléfilm Canada peut avancer jusqu'à 100 % des frais de doublage ou de sous-titrage des productions canadiennes dans une des deux langues officielles au Canada ou dans les deux langues (anglais et français). Toutes les productions doivent avoir obtenu au moins huit points pour le contenu canadien. Les experts de Téléfilm s'attendent à récupérer 40 % de l'avance pour les productions cinématographiques canadiennes et 50 % pour les productions télévisuelles canadiennes.

Seules les sociétés canadiennes de distribution et de ventes à l'étranger du secteur privé peuvent soumettre une demande, sauf dans le cas où les droits d'une version doublée ou sous-titrée d'une production sont couverts par une entente de prévente à l'étape de la production. Dans un tel cas, les producteurs canadiens du secteur privé peuvent soumettre une demande, à la condition qu'ils retranchent les revenus tirés de la prévente de la structure financière, afin d'assurer le remboursement à Téléfilm de l'avance consentie pour le doublage.

Les demandes doivent être accompagnées d'une stratégie de mise en marché et d'une lettre d'engagement concernant la télédiffusion ou la distribution en salles de la production dans un délai d'un an. Dans le cas des productions qui doivent être doublées, un devis de doublage standardisé doit également être inclus.

L'aide au doublage et au sous-titrage des séries est limitée à 65 épisodes canadiens (un maximum de 26 par année). Le doublage ou le sous-titrage doit être effectué au Canada par des sociétés canadiennes du secteur privé. Les plafonds sont établis par projet selon le genre. Le plafond par société est de 200 000 \$.

Le Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage fait actuellement l'objet d'une révision.



Fonds de développement industriel et professionnel

Par le biais de subventions, Téléfilm Canada participe à un certain nombre d'activités qui contribuent au développement professionnel dans l'industrie canadienne du film, de la télévision et du multimédia. Par exemple, Téléfilm Canada contribue à financer des séminaires, des conférences et des ateliers où des experts canadiens et étrangers partagent leurs connaissances et leur expérience dans les domaines du financement, de la création, de la production et de la distribution. Le Fonds fait actuellement l'objet d'une révision.

Programme des nouveaux cinéastes

Le Programme des nouveaux cinéastes est destiné aux jeunes réalisateurs du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard qui cherchent une occasion de lancer leur carrière. Téléfilm Canada investira jusqu'à 15 000 \$ (jusqu'à concurrence de 49 % du budget) dans la production ou la postproduction de nouvelles œuvres créées par de jeunes réalisateurs qui habitent et travaillent dans les provinces de l'Atlantique. Le Programme des nouveaux cinéastes sera un concours annuel. Le jury sera composé de quatre professionnels renommés, soit un représentant pour chacune des provinces de l'Atlantique, travaillant dans l'industrie audiovisuelle. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le directeur régional de la région de l'Atlantique.

Pour obtenir des renseignements

Site Internet : www.telefilm.gc.ca

Bureau de l'Ontario 2, rue Bloor Ouest, 22^e étage
Toronto (Ontario) M4W 3E2

Téléphone : 1 800 463-4607 (sans frais)

Téléphone : (416) 973-6436

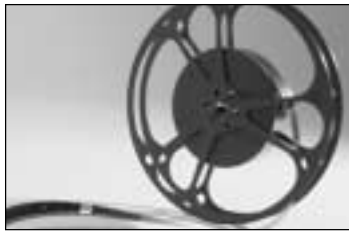
Télécopieur : (416) 973-8606

Bureau de l'Atlantique 1684, rue Barrington, 3^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2A2

Téléphone : 1 800 565-1773 (sans frais)

Téléphone : (902) 426-8425

Télécopieur : (902) 426-4445



Bureau de l'Ouest

440, rue Cambie, bureau 310
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 2N5

Téléphone : 1 800 663-7771 (sans frais)

Téléphone : (604) 666-1566

Télécopieur : (604) 666-7771

Bureau du Québec
(siège social)

Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, 7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 4A9

Téléphone : 1 800 567-0890 (sans frais)

Téléphone : (514) 283-6363

Télécopieur : (514) 283-8212



Fonds canadien de télévision

Créé en 1996, le Fonds canadien de télévision (FCT) a pour objectif d'accroître la présence, dans l'ensemble du système de radiodiffusion, d'émissions de télévision spécifiquement canadiennes de qualité et d'améliorer la capacité du système de radiodiffusion canadien de produire et de distribuer ces émissions. Le FCT fournit une aide à la production, pour les marchés de radiodiffusion anglophone, francophone et autochtone, d'émissions spécifiquement canadiennes dans les catégories sous-représentées (à savoir les dramatiques, les documentaires, les émissions pour enfants, les émissions de variétés et les émissions sur les arts de la scène). Les productions admissibles sont celles qu'un radiodiffuseur canadien, titulaire d'une licence, s'est engagé à diffuser au cours des deux années suivant leur achèvement, à une heure de grande écoute.

Le Fonds fonctionne comme une société indépendante sans but lucratif régie par un conseil d'administration formé de membres des industries de la télévision, de la câblodistribution, de la production et de la distribution de films et de vidéos ainsi que de représentants du Patrimoine canadien et de Téléfilm Canada.

Depuis la création du Fonds, la demande dépasse les ressources disponibles. Le conseil d'administration du FCT a donc modifié l'orientation du Fonds et appliqué des exigences plus sévères en matière de contenu canadien, en conformité avec son mandat culturel. Pour être admissible à une aide financière, un projet doit satisfaire aux exigences fondamentales du FCT, qui sont les suivantes :

- le projet s'adresse aux Canadiens et reflète des thèmes et des sujets canadiens;
- le projet obtient 10 points sur 10 à l'échelle du BCPAC ou le maximum de points possibles pour ce genre de projet (les coproductions visées par un traité sont aussi admissibles);
- les droits sous-jacents sont détenus et développés de manière significative par des Canadiens;
- le projet est tourné et situé principalement au Canada.

Toutes les productions admissibles doivent être de propriété canadienne et leurs aspects créatifs et administratifs contrôlés par des Canadiens. Un télédiffuseur canadien titulaire d'une licence doit avoir pris l'engagement de diffuser une production à une heure de grande écoute au cours des deux ans suivant son achèvement. Les heures de grande écoute pour la plupart des émissions se situent entre 19 h et 23 h; dans le cas des émissions pour enfants, elles définissent le moment où les auditoires d'enfants sont les plus vastes et, dans celui des émissions jeunesse, cette période s'étend de 16 h à 23 h. Les productions de langues autochtones sont admissibles, sous réserve qu'elles respectent certains critères.



Le FCT offre deux programmes de financement complémentaires : le Programme de droits de diffusion (administré par le FCT) et le Programme de participation au capital (administré par Téléfilm Canada). Les projets admissibles peuvent être soumis à l'un ou l'autre programme, ou aux deux.

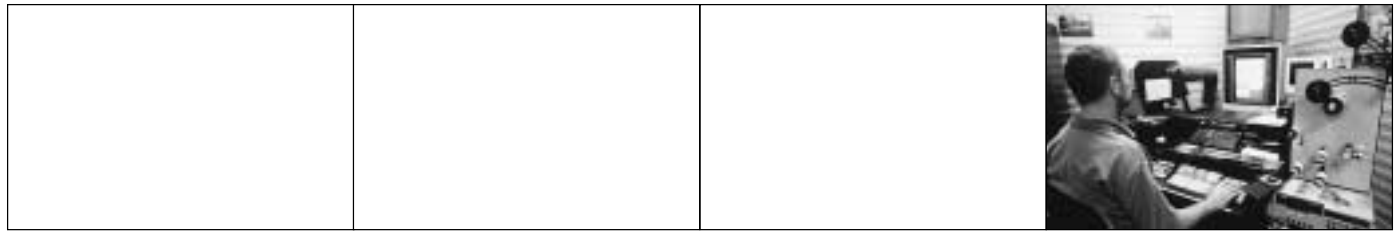
Programme de droits de diffusion

Le Programme de droits de diffusion (PDD) du FCT est une initiative privée de financement qui soutient la production télévisuelle spécifiquement canadienne en s'appuyant sur des critères d'admissibilité objectifs et clairs pour les productions. Il s'agit d'un fonds complémentaire qui s'ajoute aux montants des droits de diffusion payés par les radiodiffuseurs canadiens pour les émissions admissibles. Ainsi, les contributions du PDD constituent une part de l'ensemble des droits de diffusion servant au financement des productions télévisuelles canadiennes. À ces droits complémentaires peuvent encore s'ajouter une ou plusieurs primes pour les productions régionales et les productions de langue française.

Programme de participation au capital

L'apport financier du Programme de participation au capital (PPC) prend la forme d'investissements directs, ce qui donne un intérêt indivis dans la propriété des productions admissibles (y compris les coproductions visées par un traité). Dans le cadre du programme, la participation au capital d'une production admissible peut atteindre 49 %, mais l'investissement moyen depuis quelques années ne dépasse pas 25 %. Il peut arriver, dans certains cas, que le PPC soutienne des productions par voie de prêts, d'avances ou de contributions (toutefois, la participation au capital et les investissements sans participation au capital combinés ne doivent pas dépasser 70 % des frais de production). L'aide financière dispensée par le PPC pour les séries et les films produits pour la télévision peut être plafonnée.

Le PPC contribue en outre au développement d'émissions de télévision canadiennes par des avances non assorties d'intérêts pouvant atteindre 50 % des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Le radiodiffuseur doit verser une contribution financière d'au moins 20 % (dramatiques) ou 15 % (autres genres).



Pour obtenir des renseignements

On peut obtenir des renseignements sur le PDD et le PPC en consultant le site Internet du Fonds canadien de télévision à l'adresse suivante :

Site Internet : *www.fondscanadiendetele.ca*

On peut obtenir des renseignements sur le PDD en communiquant avec :

Fonds canadien de télévision - Programme de droits de diffusion
111, rue Queen Est, 5^e étage
Toronto (Ontario) M5C 1S2

Téléphone : 1 877 975-0766 (sans frais)
Téléphone : (416) 214-4400
Télécopieur : (416) 214-4420

Fonds canadien de télévision - Programme de droits de diffusion
407, rue McGill, bureau 811
Montréal (Québec) H2Y 2G3

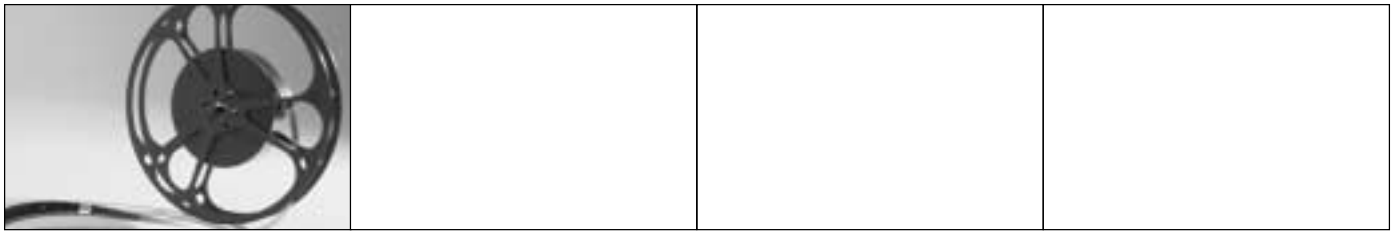
Téléphone : 1 877 975-0766 (sans frais)
Téléphone : (514) 499-2070
Télécopieur : (514) 499-2846

On peut obtenir des renseignements sur le PCC en communiquant avec le :

Fonds canadien de télévision - Programme de participation au capital
a/s de Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, 7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 4A9

Téléphone : 1 800 567-0890 (sans frais)
Téléphone : (514) 283-6363
Télécopieur : (514) 283-8212

On peut également obtenir de l'information auprès d'un des bureaux régionaux de Téléfilm situés à Halifax, Toronto et Vancouver. Se reporter à la liste de Téléfilm à la page 12 pour obtenir les coordonnées des bureaux régionaux.



Office national du film du Canada

L'Office national du film du Canada (ONF) est un intervenant unique dans le domaine de la création de matériel audiovisuel. Il agit à titre de producteur et de distributeur de matériel audiovisuel plutôt qu'à titre d'organisme de financement. Créé en 1939 en vertu d'une loi du Parlement, l'ONF a pour mandat de promouvoir la production et la distribution de matériel audiovisuel destiné à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations. L'Office décrit ainsi son mandat:

« L'Office national du film du Canada enrichit la société canadienne en produisant et en distribuant des œuvres audiovisuelles ayant pour mission de : provoquer des discussions et des débats sur des sujets importants; exploiter le potentiel créatif des médias audiovisuels; et obtenir la reconnaissance, au Canada et à l'étranger, pour l'excellence, la pertinence et l'innovation. »

En 1999-2000, l'Office national du film a produit 96 productions originales ainsi que 32 coproductions originales. De ces 128 productions originales, 72 étaient des productions de langue anglaise, 53 étaient de langue française et trois, plurilingues.

L'ONF comprend deux grandes directions :

- le Programme français, qui produit et distribue des productions de langue française et appuie les cinéastes de la relève grâce à l'Aide au cinéma indépendant (Canada), aux concours Cinéastes autochtones et Cinéaste recherché(e) ainsi qu'au programme Documentaristes résidents;
- le Programme anglais, qui produit et distribue des productions de langue anglaise et appuie les cinéastes indépendants de la relève par l'entremise du *Filmmaker Assistance Program*, du *Aboriginal Filmmaking Program* et d'une initiative visant à encourager la diversité culturelle.

Les programmes français et anglais disposent de leur propre personnel et de cinéastes résidents, mais travaillent principalement avec des cinéastes indépendants ou en coproduction avec des entreprises privées du Canada. Ils œuvrent à la production de documentaires d'auteur, de films d'animation, de productions pour enfants et de productions interactives.

Coproduction avec des entreprises du secteur privé du Canada

Les producteurs indépendants canadiens qui souhaitent produire des documentaires ou des films d'animation de qualité en coproduction avec l'ONF sont invités à soumettre leurs projets. L'ONF participe aux coproductions canadiennes en tant que partenaire à part entière, en contribuant de façon créative à la conceptualisation du film et en fournissant une aide financière, technique et professionnelle.



Dans l'esprit de son mandat, à titre de distributeur public, et selon l'étendue de sa participation financière, l'ONF négocie des droits de distribution pour le Canada ou pour l'étranger.

Les producteurs indépendants canadiens peuvent coproduire des projets avec un des bureaux de production du programme français ou anglais situés à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Moncton et Halifax.

L'ONF choisit des projets de production qui respectent ses objectifs et son mandat. Les projets doivent généralement être soumis à l'étape de l'élaboration, mais l'ONF examinera aussi des projets en voie de production. Les séries télévisées et les productions à caractère industriel, promotionnel, formatif ou publicitaire ne sont pas admissibles.

Le Filmmaker Assistance Program du Programme anglais

L'ONF joue un rôle indispensable auprès des cinéastes de la relève en permettant l'émergence de jeunes talents qui, grâce à ce programme, trouvent les moyens de compléter leur film et arrivent ainsi à être reconnus par le milieu cinématographique. Le *Filmmaker Assistance Program* (FAP) du Programme anglais offre un soutien à la production de films en provenance de partout au Canada.

Seules les demandes de citoyens canadiens ou de résidents permanents seront étudiées dans le cadre du FAP. Le programme s'adresse aux cinéastes de la relève (et non aux étudiants en cinéma) qui ont moins de quatre films à leur actif (hormis les films d'étudiants). Les documentaires, courts métrages et films d'animation sont admissibles. Généralement, le FAP fournit une aide relativement aux frais de services de traitement, d'impression et de postproduction.

L'Aboriginal Filmmaking Program du Programme anglais

Le Programme anglais gère aussi l'*Aboriginal Filmmaking Program*. Un million de dollars est réservé chaque année aux productions ou aux coproductions de l'ONF avec des cinéastes autochtones indépendants. L'objectif ultime du *Aboriginal Filmmaking Program* est de donner plus de chances aux cinéastes autochtones de réaliser des films, enrichissant ainsi le cinéma canadien de perspectives, de points de vue et de sujets nouveaux. Le programme est surtout orienté vers la production de documentaires.

L'initiative pour la diversité culturelle du Programme anglais

L'ONF s'est engagé à refléter la diversité culturelle du Canada, des Canadiennes et des Canadiens à l'écran et derrière la caméra. L'initiative pour la diversité culturelle est une initiative en matière d'équité afin de pallier à la sous-représentation des minorités visibles au sein de l'ONF. Les cinéastes de couleurs sont invités à soumettre des propositions de productions ou de coproductions à l'ONF. L'ONF donne aussi la chance à des cinéastes de cheminer professionnellement en leur offrant des stages d'apprentissage, des



bourses pour participer à des ateliers ainsi que des concours leur permettant de réaliser de courts projets documentaires.

L'Aide au cinéma indépendant (Canada) du Programme français

L'Aide au cinéma indépendant (Canada) (ACIC) offre un appui à la production de films de langue française (documentaires, films d'animation, films de fiction) du Canada dont la forme ou le contenu est particulièrement novateur et qui ne pourraient être réalisés autrement.

L'appui prend la forme de prêts d'équipement et de services techniques se rattachant directement à la production ou à la postproduction d'un film ou d'une vidéo.

Les films d'étudiants, les films de promotion ou de publicité, les messages d'intérêt public et les films éducatifs ne sont pas admissibles.

Cinéastes autochtones du Programme français

Le concours Cinéastes autochtones du Programme français de l'ONF permet à des Autochtones francophones de réaliser leur premier film professionnel avec l'appui d'une équipe comptant un cinéaste chevronné de l'ONF. Le stage rémunéré est d'une durée maximale de 18 mois.

Cinéaste recherché(e) du Programme français

Cinéaste recherché(e) est un programme de stage d'une durée d'un an qui permet au candidat retenu de réaliser une première œuvre d'animation. Le concours a lieu une fois par année.

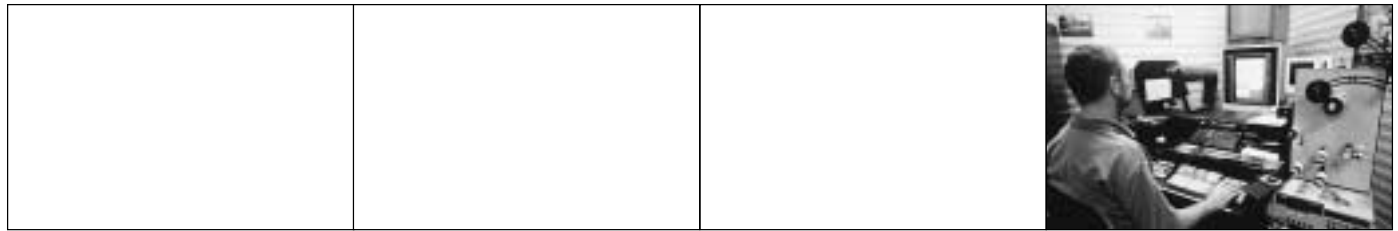
Documentaristes résidents du Programme français

Dans le cadre du programme Documentaristes résidents, six réalisateurs de documentaires sont recrutés à titre de réalisateurs résidents pour une période de trois ans au cours de laquelle ils doivent réaliser deux documentaires.

Pour obtenir des renseignements

L'ONF a plusieurs bureaux de production au Canada, soit à Ottawa, à Montréal et à Moncton pour le Programme français, et à Vancouver, à Edmonton, à Winnipeg, à Toronto, à Montréal et à Halifax pour le Programme anglais. Les cinéastes et les producteurs peuvent communiquer avec le bureau de production le plus près de chez eux pour obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes. Les coordonnées de chacun des bureaux régionaux et du siège social figurent en annexe.

Site Internet : www.onf.ca



Conseil des Arts du Canada

Créé en 1957 par le Parlement du Canada, le Conseil des Arts du Canada est un organisme autonome dont le mandat est de favoriser et de promouvoir les arts. Pour s'acquitter de ce mandat, il offre aux artistes professionnels canadiens et aux organismes artistiques une gamme étendue de subventions et de services.

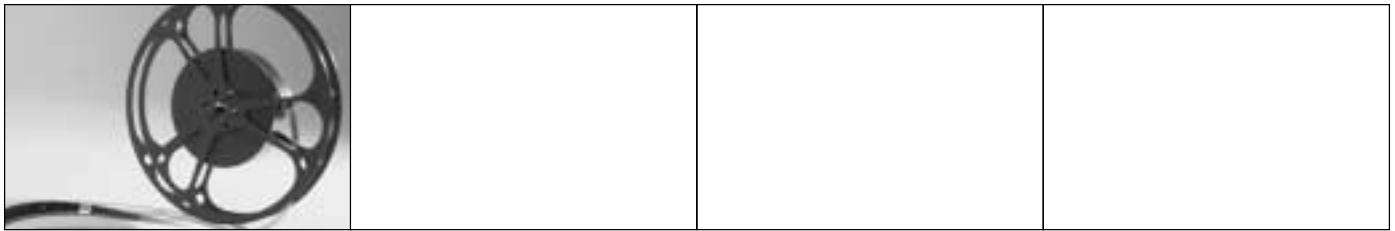
Créé au sein du Conseil des Arts en 1983, le Service des arts médiatiques a pour objectif d'aider les artistes professionnels à poursuivre une démarche d'innovation et d'expérimentation dans le domaine de la technologie des communications et des médias. Pour être admissibles aux programmes du Service des arts médiatiques, les demandeurs doivent avant tout être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada; ils doivent aussi être des artistes professionnels qui se consacrent à leur art en s'astreignant à la discipline que celui-ci implique. Les organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine des arts médiatiques ou les centres d'arts autogérés doivent être dirigés par un conseil d'administration composé d'artistes actifs et posséder une structure administrative bien définie. Ils doivent aussi avoir fait preuve d'une volonté réelle et soutenue de présenter, de distribuer ou de produire des arts médiatiques indépendants au Canada.

Le Service des arts médiatiques appuie les artistes en début de carrière et les artistes établis du cinéma, de la vidéo, des nouveaux médias et de l'audio. Les subventions permettent aux artistes d'expérimenter avec la forme, le contenu ou les diverses technologies. Les artistes en début de carrière doivent avoir achevé leur formation de base en arts médiatiques (régulière ou non structurée) et les artistes établis doivent avoir complété une œuvre indépendante pour laquelle l'artiste a eu le plein contrôle éditorial et créatif. Pour les scénaristes, au moins un de leurs scénarios doit avoir été utilisé et rendu public dans une production indépendante par un artiste établi. Est considéré comme indépendant un projet ou programme de travail conçu par l'artiste, qui en constitue l'élément moteur. L'artiste assure le plein contrôle éditorial et créatif de son œuvre.

Les programmes du Conseil des Arts n'appuient pas les commandes d'œuvres, les projets éducatifs, les projets de promotion, les projets industriels, les émissions pilotes pour la télévision ou les émissions de télévision conventionnelles. Tous les programmes du Conseil des Arts du Canada sont accessibles aux artistes autochtones et à ceux de diverses communautés culturelles et régionales du Canada.

Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo

Ce programme appuie les artistes canadiens qui utilisent le cinéma et la vidéo comme mode d'expression artistique. Ce programme comprend deux volets.



Les Subventions de développement créatif offrent aux artistes établis des possibilités de renouvellement créatif, d'expérimentation, de perfectionnement professionnel, de recherche et de scénarisation. Le montant des subventions varie entre 3 000 \$ et 20 000 \$ (augmentations par tranches de 1 000 \$ entre ces deux montants).

Les Subventions de réalisation couvrent les coûts directs de réalisation et de postproduction d'une œuvre indépendante. Les artistes établis peuvent demander jusqu'à 60 000 \$ et les artistes en début de carrière peuvent demander jusqu'à 16 000 \$.

Dates limites : 1^{er} octobre et 1^{er} mars

Agente de programme : Josette Bélanger

Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio et des résidences en nouveaux médias

Ce programme appuie les artistes canadiens qui utilisent les nouveaux médias et l'audio comme mode d'expression artistique. Ce programme comprend trois volets.

Les Subventions de recherche permettent aux artistes établis de s'offrir du temps pendant lequel ils peuvent effectuer des recherches et élaborer des idées, des concepts et des projets; expérimenter avec des outils et des technologies; collaborer avec des spécialistes pour acquérir des connaissances et des aptitudes. Le montant des subventions varie entre 3 000 \$ et 20 000 \$ (augmentations par tranches de 1 000 \$ entre ces deux montants).

Les Subventions de réalisation couvrent les coûts directs de réalisation (y compris les étapes de la recherche et du développement créatif) menant à des œuvres d'arts terminées. Les artistes établis peuvent demander jusqu'à 35 000 \$ et les artistes en début de carrière peuvent demander jusqu'à 16 000 \$.

Le volet Résidences en nouveaux médias encourage la collaboration fructueuse et l'échange de connaissances entre des artistes et d'autres secteurs de la société engagés dans les technologies nouvelles ou émergentes. Ce volet aide aussi les artistes à se développer professionnellement par des contacts avec divers types d'expertise. Il appuie les projets qui offrent un avantage mutuel aux artistes et aux organismes qui les accueillent. Le programme offre deux types de résidences : Résidences en recherche : montant de la subvention : jusqu'à 30 000 \$ et Résidences en réalisation : montant de la subvention peut aller jusqu'à 60 000 \$.

Dates limites : 1^{er} octobre et 1^{er} mars

Agente de programme : Marilyn Burgess



Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques

Les subventions de voyage aident les artistes en arts médiatiques indépendants à se rendre à des activités importantes pour le développement de leur pratique artistique ou de leur carrière. Deux catégories de soutien sont offertes :

- une aide aux *voyages de présentation*, qui permet aux artistes des arts médiatiques indépendants d'accompagner leurs œuvres et de répondre à des invitations à présenter leur travail à des festivals ou des expositions reconnus, au Canada ou à l'étranger;
- une aide aux *voyages de perfectionnement* professionnel, qui permet aux artistes des arts médiatiques indépendants de participer à des ateliers, à des résidences, à des symposiums, à des conférences ou à d'autres activités de perfectionnement professionnel à l'extérieur de leur région.

Les candidats peuvent solliciter un montant de 500 \$, 1 000 \$, 1 500 \$ ou 2 000 \$ selon la distance du voyage proposé.

Date limite : en tout temps

Agente du programme : Zainub Verjee

Subventions aux organismes de production en arts médiatiques : Subventions d'aide aux projets de développement

Ce programme soutient des projets de durée limitée entrepris par des organismes, groupes ou collectifs canadiens sans but lucratif, gérés par des artistes, qui visent à accroître les possibilités de production d'œuvres indépendantes en arts médiatiques par des artistes canadiens. Les projets doivent répondre à des besoins de production précis pour les communautés que les candidats desservent ou ont l'intention de desservir. À cette fin, les candidats sont encouragés à travailler en collaboration avec d'autres organismes, groupes, collectifs, institutions publiques et sociétés à but lucratif.

Les candidats peuvent demander jusqu'à 20 000 \$ pour :

- payer les salaires, les cachets et les frais de déplacement des techniciens, des artistes et des administrateurs de projets;
- louer de l'équipement et des salles;
- payer des services et du matériel technique.

Les subventions peuvent aussi être utilisées pour accorder une aide financière directe aux artistes.

Date limite : 15 mai

Agente du programme : Zainub Verjee



Programme d'aide à la présentation, à la distribution et au développement des arts médiatiques – Subventions d'aide aux projets de diffusion

Les Subventions d'aide aux projets de diffusion s'adressent aux organismes artistiques et aux groupes sans but lucratif qui veulent entreprendre des projets novateurs à court terme. Les projets admissibles doivent présenter et diffuser dans un contexte critique des œuvres d'arts médiatiques indépendantes réalisées par des artistes canadiens, en vue de former un public de plus en plus éclairé, satisfait et engagé. Ils peuvent inclure des activités organisées par des conservateurs professionnels, des initiatives dans le domaine de la radiodiffusion, des expositions itinérantes et des activités spéciales de marketing et de développement.

Ces subventions servent à payer des coûts tels que les honoraires du conservateur et de la personne responsable de la programmation, le cachet des artistes, les frais de location de films et de vidéos, les frais de rédaction et de publication de commentaires critiques sur les œuvres présentées et les coûts liés aux activités de marketing et d'élargissement des publics. Les demandeurs peuvent obtenir jusqu'à 20 000 \$ pour les projets de présentation, de circulation, d'élargissement des publics ou de distribution/développement des marchés et jusqu'à 10 000 \$ pour les projets de publication.

Dates limites : 15 novembre et 15 mai
Agente du programme : Zainub Verjee

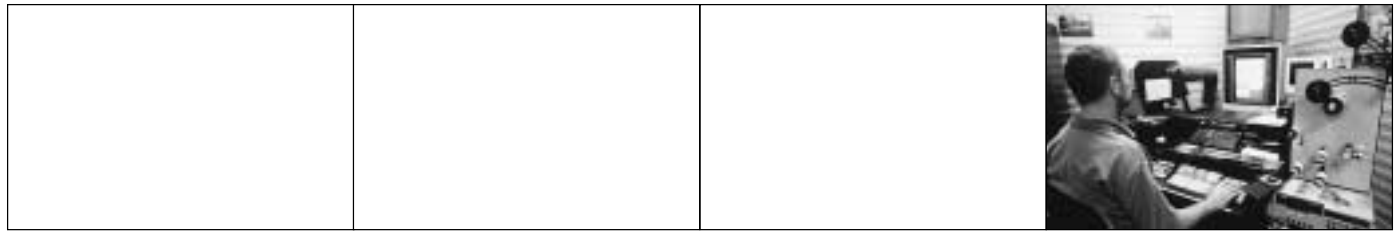
Aide annuelle à la programmation

L'Aide annuelle à la programmation soutient les organismes d'arts médiatiques canadiens sans but lucratif, dirigés par des artistes, qui présentent et diffusent au public, par un programme annuel courant de présentation, des œuvres d'arts médiatiques indépendantes réalisées par des artistes canadiens. Les subventions servent à payer les frais directement liés à la recherche, à la présentation, aux textes d'interprétation et à l'élargissement des publics. Les subventions sollicitées ou reçues ne sont assujetties à aucun minimum ou maximum, cependant le programme ne peut couvrir que les frais de programmation d'œuvres d'arts médiatiques indépendantes produites par des artistes canadiens.

Date limite : 15 mai
Agente du programme : Zainub Verjee

Aide annuelle aux organismes de distribution en arts médiatiques

Le Conseil des Arts du Canada offre une aide annuelle aux organismes canadiens de distribution d'œuvres d'arts médiatiques sans but lucratif, dirigés par des artistes. Ces organismes doivent démontrer un engagement sérieux



envers les besoins et les intérêts en matière de distribution des artistes canadiens qui réalisent des films, des vidéos, des œuvres en nouveaux médias et des œuvres audio indépendantes en :

- rendant ces œuvres accessibles au public;
- versant aux artistes un revenu provenant de la location et de la vente de leurs œuvres ainsi que de l'octroi de licences.

Le montant de la subvention annuelle approuvée par le Conseil des Arts est normalement maintenu pour deux ans. L'aide sert à couvrir les frais directs suivants : activités et services de distribution (y compris l'acquisition); activités et services de promotion et administration.

Date limite : 15 novembre 2001

Agente du programme : Zainub Verjee

Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques

L'Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques favorise le développement, la compréhension et l'appréciation des œuvres canadiennes indépendantes d'arts médiatiques en présentant ces œuvres au public dans un contexte critique, dans le but de former un public de plus en plus éclairé et engagé. Les subventions de ce programme ne s'appliquent qu'aux frais directs de présentation d'œuvres d'arts médiatiques canadiennes indépendantes au festival qui aura lieu au cours de l'année civile qui suit la date limite. Aucun montant minimum n'est fixé pour les subventions; celles-ci se situent normalement entre 5 000 \$ et 25 000 \$.

Date limite : 15 novembre

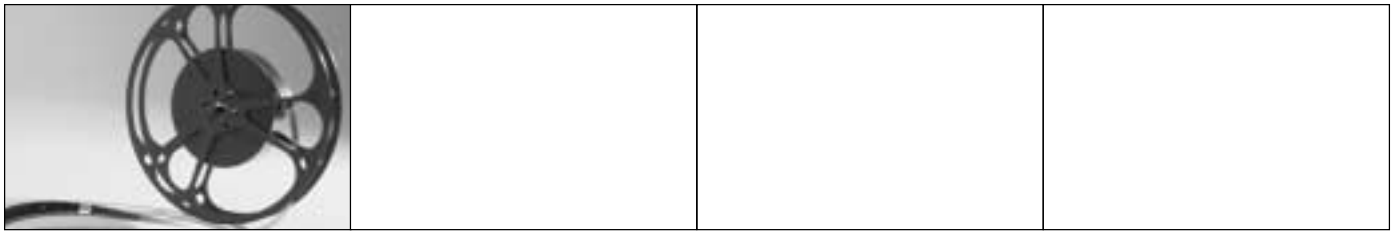
Agente du programme : Zainub Verjee

Aide annuelle aux cinémathèques

L'Aide annuelle aux cinémathèques favorise les efforts de ces établissements visant le développement, la compréhension et l'appréciation des œuvres canadiennes indépendantes d'arts médiatiques. Les subventions sont spécifiquement destinées aux activités des cinémathèques se rattachant aux œuvres indépendantes d'arts médiatiques de Canadiens. Aucun montant minimum ou maximum n'est fixé pour les subventions. Les candidats peuvent recevoir moins que le montant demandé. Normalement, le niveau annuel des subventions approuvées par le Conseil des Arts est maintenu pendant deux ans.

Date limite : 15 novembre 2001

Agente du programme : Zainub Verjee



Aide annuelle aux organismes de production en arts médiatiques

Ce programme pluriannuel offre une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'équipement aux organismes d'arts médiatiques canadiens sans but lucratif qui sont dirigés par des artistes. L'aide au fonctionnement contribue à payer les coûts suivants : administration; accès à l'équipement et aux services techniques; programmes de production et de coproduction; programmes d'aide à la production; programmes d'artistes résidents; activités de perfectionnement professionnel; travaux de recherche et d'analyse; bulletins; autres services, installations ou activités qui favorisent la création et la production d'œuvres d'arts médiatiques indépendantes par des artistes canadiens. L'aide à l'acquisition d'équipement contribue à payer les coûts de l'acquisition d'équipement de production et de postproduction d'œuvres d'arts médiatiques. Aucun montant minimum ou maximum n'est fixé pour les subventions. Normalement, le niveau annuel des subventions approuvées par le Conseil des Arts est maintenu pendant deux ans.

Date limite : 1^{er} octobre 2002

Agent du programme : David Poole

Programme de subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques (programme pilote)

Ce programme offre aux artistes autochtones des subventions qui les aident à faire avancer leur carrière d'artistes des arts médiatiques et à réaliser des œuvres d'arts médiatiques indépendantes (film, vidéo, nouveaux médias et audio). Ce programme comprend deux volets :

- Les *Subventions de développement créatif* couvrent les coûts des activités de recherche, de rédaction de scénario et d'élaboration de concept. Le montant des subventions pour les artistes établis varie de 3 000 \$ à 20 000 \$ (augmentations par tranches de 1 000 \$). Les artistes en début de carrière peuvent recevoir un montant forfaitaire de 3 000 \$, 4 000 \$ ou de 5 000 \$.
- Les *Subventions de réalisation* couvrent les frais de réalisation et de postproduction. Les artistes établis peuvent recevoir jusqu'à 60 000 \$ pour un film ou une bande vidéo, jusqu'à 15 000 \$ pour une œuvre audio et jusqu'à 35 000 \$ pour une œuvre en nouveaux médias. Les artistes en début de carrière peuvent recevoir jusqu'à 16 000 \$ pour un film, une bande vidéo ou une œuvre en nouveaux médias et jusqu'à 10 000 \$ pour une œuvre en audio.

Date limite : 1^{er} avril

Agent du programme : Ian Reid



Pour obtenir des renseignements

Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert
C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Site Internet : *www.conseildesarts.ca*

Téléphone : 1 800 263-5588 (sans frais)
Téléphone : (613) 566-4414 (région d'Ottawa)
Télécopieur : (613) 566-4409



Ministère du Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien est responsable des politiques et des programmes nationaux liés à la radiodiffusion, aux industries culturelles, aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, à l'identité canadienne, aux symboles canadiens, aux échanges, au multiculturalisme et au sport. Le Ministère travaille de concert avec les Canadiens et les Canadiennes dans le but de renforcer notre sentiment d'identité tout en respectant la diversité canadienne.

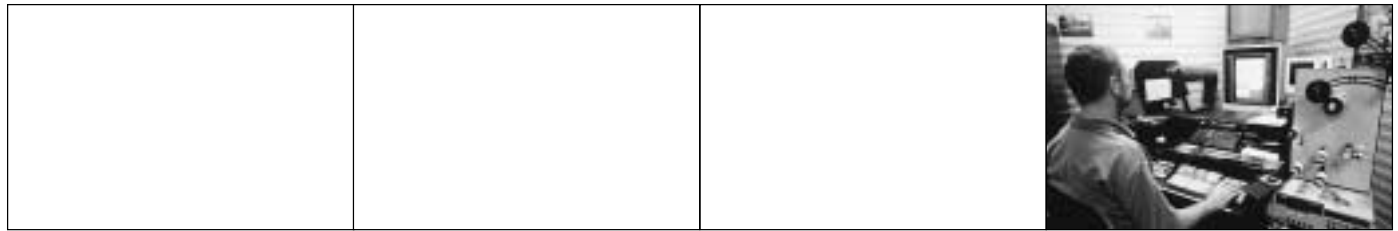
Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne

Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) est administré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Il s'agit d'un crédit d'impôt entièrement remboursable qui s'applique aux films et aux vidéos produits par et appartenant à des entreprises canadiennes admissibles et imposables. Ce crédit d'impôt est offert à un taux de 25 % des salaires et traitements admissibles engagés après 1994. Les salaires et traitements admissibles au crédit d'impôt ne peuvent dépasser 48 % du coût de la production, duquel on a soustrait l'aide reçue, tel que certifié par la ministre de Patrimoine canadien. Le crédit d'impôt peut représenter jusqu'à 12 % du coût d'une production, nette de tout montant d'aide.

Pour être reconnue par le BCPAC à titre de production canadienne aux fins du crédit d'impôt, une production doit satisfaire aux critères suivants, quant aux postes clés de création et aux dépenses du projet. Tout d'abord, le producteur ou la personne qui contrôle l'ensemble de la production et en est le principal décideur doit être Canadien. Ensuite, la production doit cumuler 6 points sur 10 pour les Canadiens qui occupent des postes clés de création :

Réalisateur	2 points
Scénariste	2 points
Artiste principal(e)	1 point
Deuxième artiste principal(e)	1 point
Directeur de la photographie	1 point
Monteur de l'image	1 point
Compositeur de la musique	1 point
Directeur artistique	1 point
TOTAL	10 points

Le poste de scénariste ou de réalisateur doit être occupé par un Canadien. Il est également obligatoire que l'un des deux artistes principaux soit Canadien. Pour satisfaire aux exigences de contenu canadien, au moins 75 % du total des coûts des services fournis, dans le cadre de la production du film ou de la vidéo



doit être versé à des Canadiens. Ce montant n'inclut pas la rémunération payable au producteur ou au personnel clé de création. Au moins 75 % du total des coûts se rapportant à la postproduction, incluant les travaux de laboratoire, le traitement et la préparation finale doit être engagé pour les services fournis au Canada.

Les lignes directrices qui s'appliquent aux productions d'animation sont sensiblement les mêmes que celles qui concernent les productions de tournage en direct, avec certaines adaptations pour tenir compte des pratiques de la production d'animation. Les genres suivants de production, entre autres, ne sont pas admissibles au crédit d'impôt : émission d'information, interview-variétés et jeu-questionnaire, événement sportif et remise de prix, télévision vérité, production visant à réunir des fonds, pornographie, publicité, production produite principalement à des fins industrielles ou institutionnelles, une production, sauf un documentaire, qui consiste en totalité, ou presque, en métrage d'archives; ou une production à laquelle, de l'avis de la ministre du Patrimoine canadien, il serait contraire à l'intérêt public d'accorder des fonds publics.

Par ailleurs, le crédit d'impôt ne peut être réclamé concurremment au Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique.

Pour obtenir des renseignements

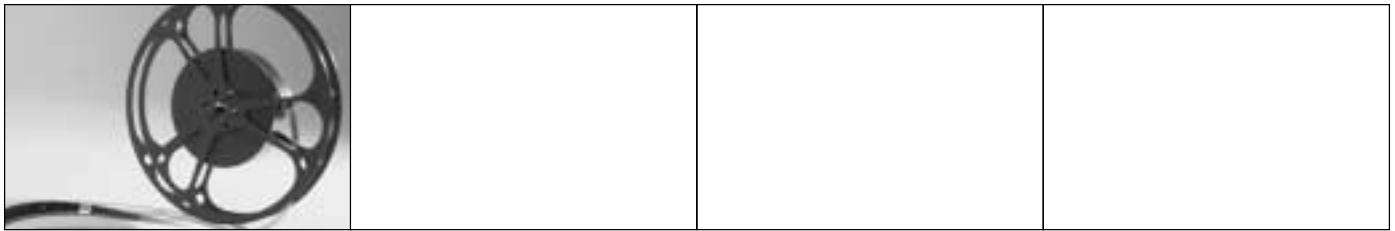
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC)
Ministère du Patrimoine canadien
100, rue Sparks, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0M5

Site Internet : www.patrimoinecanadien.ca/cavco

Téléphone : 1 888 433-2200 (sans frais)
Téléphone : (613) 946-7600 (région d'Ottawa-Hull)
Télécopieur : (613) 946-7602
Courriel : cavco_bcpac@pch.gc.ca

Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique

Le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) fait partie de deux programmes qui sont administrés conjointement par le BCPAC et l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Il s'agit d'un mécanisme conçu pour favoriser l'embauche de Canadiens par des entreprises canadiennes imposables ou des entreprises étrangères établies en permanence au Canada, dont les activités sont consacrées principalement à la production ou aux services de production de films et de vidéos. Cette mesure fait du Canada un endroit de choix pour la réalisation de



productions cinématographiques et magnétoscopiques canadiennes et étrangères. Ces activités de production fournissent un apport appréciable à l'économie canadienne.

Le crédit d'impôt équivaut à 11 % des traitements et salaires, engagés après octobre 1997 et versés à des personnes qui résident au Canada ou à des sociétés canadiennes imposables (pour payer les employés qui résident au Canada) en contrepartie de services fournis à la production au Canada. Il n'y a pas de plafond prévu quant au montant du crédit d'impôt remboursable pouvant être réclamé.

Les dépenses totales engagées dans la production doivent dépasser un million de dollars. Pour les séries télévisées, le coût total de chaque épisode doit être supérieur à 200 000 \$CAN, sauf s'il s'agit d'épisodes de moins de 30 minutes, auquel cas le coût doit dépasser 100 000 \$CAN par épisode.

Les genres suivants de production, entre autres, ne sont pas admissibles au crédit d'impôt : émission d'information, interview-variétés et jeu-questionnaire, événement sportif et remise de prix, télévision vérité, production visant à réunir des fonds, pornographie, publicité, production produite principalement à des fins industrielles ou institutionnelles.

Par ailleurs, le crédit d'impôt ne peut être réclamé concurremment au Crédit d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

Pour obtenir des renseignements

Veuillez vous référer à la page précédente pour les coordonnées du BCPAC.

Programme des études canadiennes – Élaboration de matériel didactique audiovisuel

Le Programme des études canadiennes appuie la production d'outils d'apprentissage et de matériel didactique liés aux études canadiennes à l'intention des éducateurs et du grand public. Les auteurs de la demande peuvent solliciter jusqu'à 50 % des fonds requis pour les travaux de recherche et d'élaboration associés à la production d'outils d'apprentissage audiovisuels qui encouragent les Canadiens et les Canadiennes à mieux connaître et à en apprendre d'avantage sur leur identité canadienne.

Il existe deux programmes de financement : le Concours annuel de financement et l'Appel annuel de propositions. La date limite de présentation des demandes dans le cadre du Concours annuel de financement est le 1^{er} décembre (le cachet postal faisant foi). Le 1^{er} novembre de chaque année, le Programme des études



canadiennes annoncera le thème de son Appel annuel de propositions. Ce thème variera d'une année à l'autre. Les demandes, jugées selon leur ordre d'arrivée pour l'Appel annuel de propositions seulement seront acceptés dès le 1^{er} mai de chaque année.

Pour obtenir des renseignements

Programme des études canadiennes
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 7^e étage
Hull (Québec) K1A 0M5

Site Internet : www.patrimoinecanadien.gc.ca/csp-pec/

Téléphone : (819) 994-1315

Télécopieur : (819) 994-1314

Courriel : csp_pec@pch.gc.ca

Programme du multiculturalisme

Le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien est un outil important dont le gouvernement du Canada s'est doté pour réaliser les buts et les objectifs de sa politique sur le multiculturalisme. Les initiatives inscrites au programme sont conçues pour :

- contribuer à l'élaboration de stratégies facilitant la pleine et active participation des communautés ethniques, raciales, religieuses et culturelles au sein de la société canadienne;
- encourager les gens à se mobiliser au sein de leur collectivité pour trouver des solutions aux conflits fondés sur l'ethnie, la race, la religion ou la culture de même qu'aux actes inspirés par la haine;
- permettre aux institutions publiques de mieux s'adapter à la diversité ethnique, raciale, religieuse et culturelle en les aidant à repérer et à éliminer les obstacles à un accès équitable et en appuyant la participation des diverses communautés aux processus décisionnels;
- encourager et aider les ministères et organismes fédéraux à élaborer des politiques, pratiques et programmes inclusifs qui leur permettent de respecter leurs obligations en vertu de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*;
- accroître la connaissance et la compréhension du multiculturalisme, du racisme et de la diversité culturelle au Canada et alimenter un dialogue éclairé sur ces sujets.



Au moyen du Programme du multiculturalisme, le gouvernement du Canada fournit un appui financier, sous forme de subventions et de contributions, à des projets qui :

- concordent avec au moins un des objectifs du programme;
- insistent sur le développement social;
- font valoir les avantages de l'initiative communautaire, du partenariat et de l'autonomie.

Les projets soumis sont évalués par l'équipe du ministère du Patrimoine canadien et recommandés pour approbation à la secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), selon les modalités et conditions de financement des projets exposés dans le document intitulé *Guide du demandeur*.

Les organismes sans but lucratif ou à vocation communautaire, notamment les comités ad hoc, les organismes, associations ou centres multiculturels et ethnoculturels, les organismes non gouvernementaux, les regroupements et les organismes cadres peuvent présenter une demande d'aide financière au programme. Sont en outre admissibles, les institutions publiques, les entreprises privées (à des fins précises et limitées) ainsi que les citoyens canadiens et les résidents permanents.

Malgré que le *Guide du demandeur* ne mentionne pas expressément le film et la vidéo, les demandes de financement issues de ces secteurs, pour des projets qui respectent les objectifs du programme, sont étudiées au même titre que les autres.

Pour obtenir des renseignements

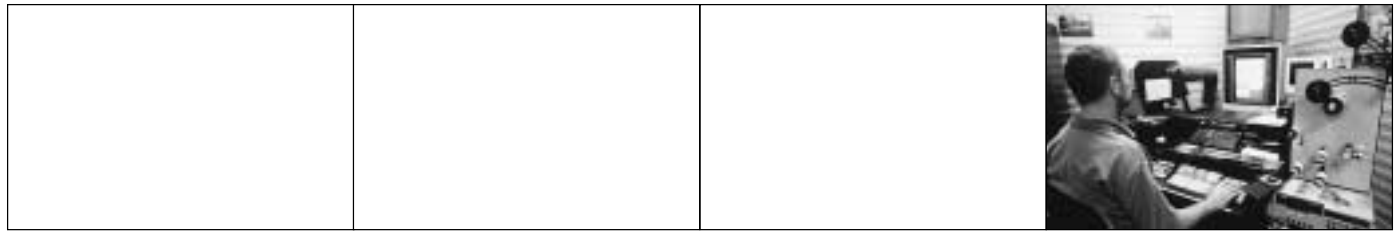
Programme du multiculturalisme
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 11^e étage, bureau 11C13
Hull (Québec) K1A 0M5

Site Internet : www.patrimoinecanadien.gc.ca/multi/

Téléphone : (819) 953-1970
Télécopieur : (819) 997-0880
Courriel : multi_canada@pch.gc.ca

Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle

Le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) est une initiative du ministère du Patrimoine canadien qui permet d'offrir un financement complémentaire à d'autres contributions fédérales visant à encourager le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (francophones hors Québec et anglophones au Québec).



Le PICLO vise à créer des partenariats durables entre les organismes fédéraux et les communautés de langue officielle. Il entend créer un effet structurant sur une industrie en développement et accorde la priorité aux activités qui renforcent les liens entre différentes communautés et impliquent plus d'une région.

Le réseau français de la Société Radio-Canada et Téléfilm Canada, en collaboration avec PICLO et l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC), ont mis sur pied un programme de perfectionnement composé d'ateliers visant les auteurs, les producteurs et les réalisateurs de langue française vivant et travaillant à l'extérieur du Québec. Cette initiative a pour but de maximiser l'expertise en écriture et réalisation télévisuelle des participants.

Par ailleurs, le Conseil des Arts du Canada a également proposé des initiatives visant le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les nouveaux fonds alloués par le PICLO ne visent pas à remplacer les investissements actuels du Conseil des Arts du Canada auprès des artistes et des organismes francophones du Canada en situation minoritaire mais s'inscrivent comme financement complémentaire équivalent au montant que le Conseil des Arts du Canada décide d'allouer à la réalisation des projets.

Pour obtenir des renseignements

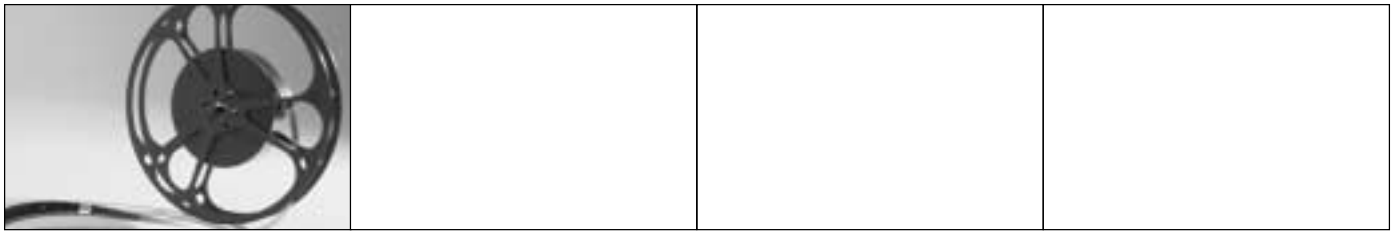
Diane Laflamme
CBC/Radio-Canada
1400, boulevard René-Lévesque Est
C.P. 6000
Montréal (Québec) H3C 3A8

Téléphone : (514) 597-4749

Joëlle Lévie
Directrice des Opérations, Québec
Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, bureau 700
Montréal (Québec) H2Y 4A9

Site Internet : www.telefilm.gc.ca

Telephone : 1 800 567-0890 (sans frais)
Téléphone : (514) 283-6363
Télécopieur : (514) 283-8212



David Poole
Chef du Service des arts médiatiques
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert
C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Site Internet : www.conseildesarts.ca

Téléphone : 1 800 263-5588 (sans frais)
Téléphone : (613) 566-4414 (région d'Ottawa)
Télécopieur : (613) 566-4409



Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada (SRC) est une société d'État créée par une loi du Parlement et régie par la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991 et soumise aux règlements du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). À titre de radiodiffuseur public du Canada, Radio-Canada offre des services en français et en anglais, et est responsable devant toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. La mission de la Société Radio-Canada consiste à : présenter aux Canadiens et aux Canadiennes des histoires qui reflètent les réalités et la diversité de leur pays; présenter l'actualité et les enjeux qui les intéressent; soutenir les arts et la culture au pays et jeter des ponts entre les Canadiens, entre les régions et entre les deux communautés linguistiques.

Fonds pour le développement de projets d'émissions de télévision

La CBC participe au développement, à l'échelle du réseau national, d'un nombre important de propositions d'émissions présentées par des producteurs d'un peu partout au Canada, et ce, par l'intermédiaire de ses services responsables des nouvelles, des actualités, des arts et des émissions de divertissement. Le financement accordé à cette activité est continu. C'est donc dire qu'il n'y a pas de date limite pour présenter une demande. Le nombre et le type des projets mis en oeuvre d'une année à l'autre varient selon les exigences changeantes de la programmation.

Pour plus de renseignements

Sites Internet : www.cbc.radio-canada.ca
www.cbc.ca
www.radio-canada.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités de développement de nouvelles et d'actualité de la CBC, veuillez communiquer avec :

Marilyn Kneller
Programmation (nouvelles et actualité)
Directrice de la production indépendante
News, Current Affairs & Newsworld
Casier postal 500, Succursale A
Toronto (Ontario) M5W 1E6

Téléphone : (416) 205-7753



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités de développement d'émissions sur les arts et de divertissement de la CBC, veuillez communiquer avec :

Deborah Bernstein
Programmation (arts et émissions de divertissement)
(émissions dramatiques, arts de la scène, divertissement, science et émissions pour enfants)
Directrice exécutive
TV Arts & Entertainment
Casier postal 500, Succursale A
Toronto (Ontario) M5W 1E6

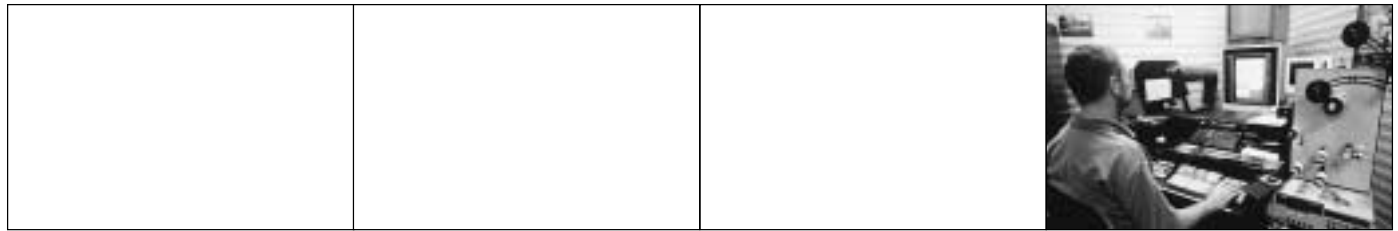
Téléphone : (416) 205-6798

Fonds de développement TransCanada

En 2001, la CBC a créé un nouveau fonds dont l'objectif est de verser, sur une période de cinq ans, une somme supplémentaire de cinq millions de dollars pour la production d'émissions de télévision dans les régions du Canada. Ce fonds favorisera l'élaboration de nouveaux concepts télévisés à l'extérieur de Toronto. La CBC invite actuellement les producteurs indépendants à présenter des propositions de financement. Le Fonds tient compte des éléments suivants : développement conceptuel, émissions pilotes, rédaction de scénarios, budget et financement, formation et stages, concours et prix, nouveaux médias et projets de convergence.

Le Fonds souhaite appuyer les initiatives qui présentent la riche diversité régionale du Canada aux Canadiens et aux Canadiennes. La priorité sera donc accordée aux projets qui reflètent de façon tangible la région d'origine et qui représentent un intérêt pour le public à l'échelle nationale. Tous les types d'émissions sont admissibles. Toutefois, les catégories qui présentent actuellement un intérêt particulier sont la comédie, les émissions de divertissement, les arts de la scène et les documentaires qu'il s'agisse d'émissions spéciales ou de séries limitées.

Toutes les catégories d'émissions seront étudiées, mais la CBC portera un intérêt particulier aux projets traitant des sujets suivants : arts de la scène, émissions de divertissement, comédie, documentaires (émissions spéciales ou séries limitées).



Pour obtenir des renseignements

Colombie-Britannique
Chris Paton
Téléphone : (604) 662-6681

Alberta
Steve Glassman
Téléphone : (780) 468-7506

Saskatchewan
Graham Hall
Téléphone : (306) 347-9494

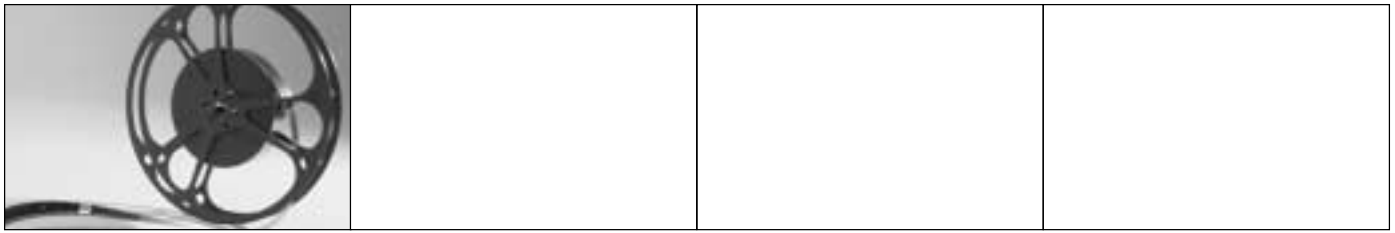
Manitoba
Karl Carp
Téléphone : (204) 788-3753

Ontario et Québec
Lynn Raineault
Téléphone : (613) 724-5020

Maritimes et Terre-Neuve
Ron Crocker
Téléphone : (902) 420-4005

Le Nord
Cathie Bolstad
Téléphone : (867) 669-3501

National
Rae Hull
Directrice régionale, CBC Colombie-Britannique
Directrice de la programmation
Téléphone : (604) 662-6330



Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) gère toutes les relations officielles qu'entretient le Canada avec les autres pays et encourage l'expansion du commerce international. Un des principaux objectifs de la politique étrangère du Canada est de protéger les valeurs et la culture de notre pays ailleurs dans le monde par la promotion des droits de l'homme, du développement d'une approche participative dans la façon de gouverner et d'institutions stables, de la primauté du droit, du développement durable, la célébration de la culture canadienne et de la mise en valeur de nos industries culturelles ainsi que de nos établissements d'enseignement canadiens à l'étranger.

Dans le cadre de son programme des relations culturelles internationales, MAECI accorde des subventions à des groupes et particuliers canadiens pour promouvoir la culture canadienne à l'étranger.

Subventions de voyage pour le développement du marché international

Ce programme a pour but de faire rayonner le Canada et la culture canadienne à l'étranger en soutenant la présence de professionnels des industries du film, de la vidéo et de la télévision à l'occasion de festivals internationaux et dans certains marchés présélectionnés. Les subventions sont offertes dans le but de faciliter la participation à des manifestations internationales, de vendre un produit, d'offrir du financement pour une production et de stimuler les coproductions internationales.

Les personnes ayant de l'expérience sur le marché international et qui ont fait leurs preuves seront privilégiées. Une stratégie de commercialisation détaillée fondée sur des objectifs clairs et une bonne planification constitueront des facteurs déterminants dans l'évaluation des demandes.

Aide de voyage pour les producteurs

Le programme de subventions offre un soutien aux producteurs canadiens afin qu'ils puissent accompagner les réalisateurs à des festivals internationaux dont l'œuvre a été sélectionnée en compétition officielle.

Selon la disponibilité des fonds, deux subventions de voyage, au plus, seront accordées pour un même festival. Si plus de deux films canadiens sont sélectionnés dans une section d'un festival admissible, le Ministère demandera aux organisateurs du festival de choisir les deux producteurs qui devraient recevoir la subvention.



Les producteurs dont les projets ont été présélectionnés pour une présentation de projet dans un événement ou un marché international peuvent demander une subvention de voyage. Dans le cadre de cette initiative, la priorité pour 2001-2002 a été accordée à certains marchés.

Aide de voyage pour les réalisateurs

Si le projet a été endossé par un représentant canadien à l'étranger (ambassade, haut-commissariat, consulat), seul le producteur ou le réalisateur du projet peut demander une aide de voyage pour assister à un festival international se tenant dans le territoire où se trouve le représentant du Canada. L'aide de voyage n'est pas disponible aux artistes ayant participé au film. Le festival en question doit être crédible, accueillir des participants étrangers et être reconnu comme un événement qui permettra d'accroître la visibilité du Canada.

Pour être admissible, le demandeur (producteur ou réalisateur) de la production doit être Canadien; la production doit être canadienne; la production doit être en compétition ou figurer dans la section principale du volet hors concours. (Le Ministère déterminera quelle sera la « section principale » des événements hors concours.)

Selon la disponibilité des fonds, les subventions sont accordées sous forme de montants établis en fonction de la destination. Le montant couvre généralement le coût d'un billet aller-retour en classe économique. Pour avoir droit au financement, le demandeur ne peut pas utiliser une subvention du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) et toute autre subvention d'un programme du gouvernement fédéral ou provincial pour couvrir les mêmes frais de voyage (p. ex. le billet aller-retour en classe économique).

Festivals canadiens : subventions de voyage pour le développement du commerce international

Ce programme permet aux festivals canadiens internationaux d'inviter des acheteurs étrangers dans le but de promouvoir les films, les vidéos et les émissions de télévision canadiens dans un marché international. La priorité sera accordée aux festivals de renommée internationale qui visent à lancer la carrière de cinéastes et à accroître la demande d'émissions de télévision et de films canadiens sur les marchés étrangers.

Le festival doit exister depuis au moins trois ans dans son format et au même endroit. Le festival doit comporter un volet sectoriel ou professionnel, par exemple un forum, un marché, un symposium ou une conférence, qui vise à promouvoir le commerce international et les coproductions avec le Canada.



Le festival doit être clairement innovateur et créatif dans la façon dont il tire avantage de la présence des invités étrangers pour créer le plus de débouchés commerciaux possibles pour les Canadiens sur le marché international.

Selon la disponibilité des fonds, le montant de la subvention couvrira généralement le coût du billet aller-retour en classe économique de l'acheteur étranger invité par le festival.

Pour obtenir des renseignements

Direction de la promotion des arts et des industries culturelles
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Site Internet : www.dfait-maeci.gc.ca

Téléphone : (613) 992-6104

Télécopieur : (613) 992-5965

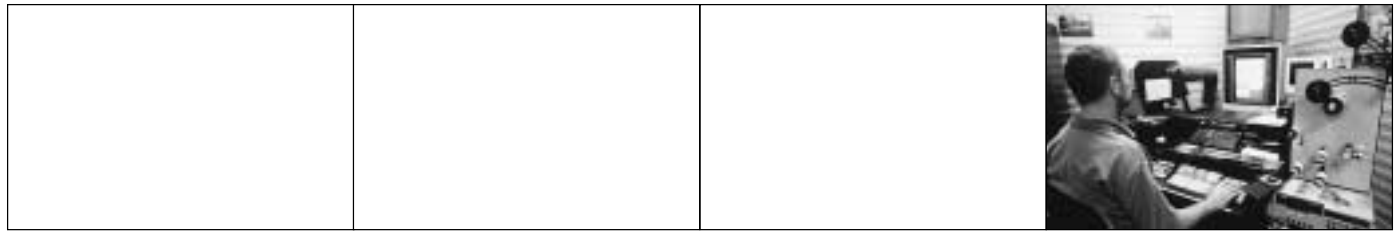
Courriel : sonya.thissen@dfait-maeci.gc.ca

Programme de développement des marchés d'exportation

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) relève de la Direction du développement des exportations (TCE) du MAECI, et est administré conjointement avec Industrie Canada par les Centres de commerce international (au Québec, les bureaux régionaux de Développement économique Canada participent à l'exécution du programme). Essentiellement, le PDME du gouvernement fédéral a pour but d'augmenter la prospérité du Canada et sa compétitivité sur le marché international.

Plus précisément, l'objectif du PDME est d'augmenter les ventes à l'exportation de biens et de services canadiens en couvrant une partie des coûts que les sociétés ne pourraient ou ne voudraient pas engager seules, réduisant ainsi les risques liés à la pénétration d'un marché étranger. En établissant une relation de partenariat entre le gouvernement et l'entreprise, le programme permet à cette dernière d'étudier son marché cible dans une perspective à long terme. De plus, il est conçu pour être adapté facilement aux changements qui surviennent dans les conditions des marchés.

Le programme comporte quatre grands volets : Stratégie de développement des marchés, Entreprises novices à l'exportation, Soumissions pour projets d'immobilisations et Aide aux associations commerciales.



Élément clé du programme, la Stratégie de développement des marchés aidera les sociétés qui souhaitent pénétrer un marché étranger à élaborer un plan de commercialisation simple. Conçue plus précisément pour les petites entreprises, tant pour celles qui ont déjà exporté que pour les entreprises novices à l'exportation, elle partagera avec le secteur privé les risques de ses initiatives de commercialisation à l'étranger.

Le PDME aidera aussi les entreprises novices à l'exportation en leur permettant de se lancer sur les marchés d'exportation sans avoir à assumer une charge financière excessive.

Le volet Soumissions pour projets d'immobilisations du PDME aide les sociétés canadiennes à soumissionner pour des grands projets d'immobilisations à l'extérieur du Canada en prenant à sa charge une partie des coûts associés à la préparation de soumissions ou de propositions en vue de la signature d'un marché.

La composante Aide aux associations commerciales vise à appuyer les stratégies de développement des marchés d'exportation des associations commerciales et industrielles canadiennes satisfaisant aux critères d'admissibilité du PDME.

Le partenariat entre le PDME et les entreprises canadiennes prend la forme d'un investissement dans une société canadienne décidée à se développer sur les marchés internationaux. Il ne s'agit pas d'une subvention, ni d'un prêt, non plus d'une prestation, mais plutôt d'une contribution remboursable. Les modalités de remboursement sont définies en fonction des ventes additionnelles réalisées par la société bénéficiaire ou selon les contrats obtenus.

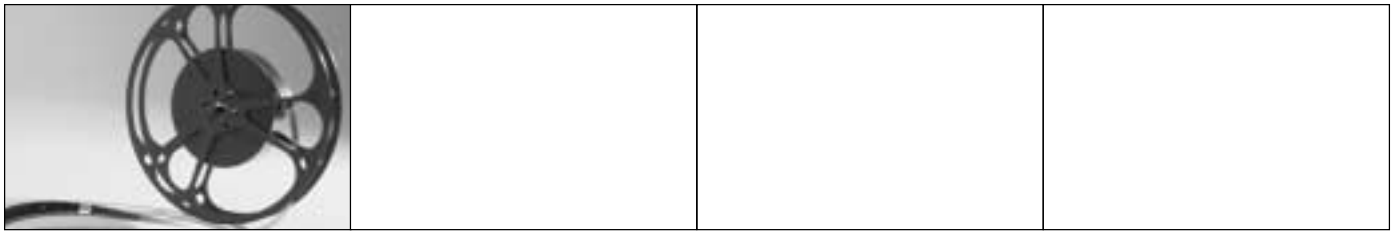
Bien que le PDME n'est pas directement lié à l'industrie du cinéma et de la vidéo, il peut aider les entreprises et les associations de ce secteur à mieux comprendre les stratégies de développement des exportations.

Pour obtenir de renseignements

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Centre de commerce international le plus près de chez vous. Vous trouverez la liste des personnes-ressources, un guide du PDME et les formules de demande au site Internet suivant : <http://www.infoexport.gc.ca/pemd/menu-f.asp>

OU

Direction du développement des exportations
Téléphone : (613) 944-0018



Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société d'État financièrement autonome qui relève du ministre des Affaires étrangères et du Commerce international. Cette institution financière a le mandat d'aider les exportateurs canadiens à réussir sur les marchés étrangers. La SEE offre un large éventail de services financiers souples et innovateurs, adaptés aux besoins des exportateurs canadiens et de leurs clients étrangers. Depuis plus de 50 ans, les services de gestion des risques de la SEE, notamment de l'assurance comptes à recevoir et du financement des ventes et des garanties, sont indissociables des stratégies d'exportation d'un grand nombre d'entreprises canadiennes de toutes tailles. Bien que la SEE ne dispose pas d'un programme visant spécifiquement l'industrie du cinéma et de la vidéo, elle peut soutenir l'exportation de produits culturels.

Pour obtenir des renseignements

Équipe des PME exportatrices
Société pour l'expansion des exportations
151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 1K3

Site Internet : www.edc.ca

Téléphone : 1 800 850-9626 (sans frais)
Téléphone : (613) 598-6697
Télécopieur : (613) 237-2690



Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) intervient au premier plan dans la mise en œuvre du programme officiel du Canada dans le secteur de l'aide au développement. L'Agence soutient les principes du développement durable de manière à réduire la pauvreté et à créer un monde où les gens se sentent plus en sécurité, ont une chance égale de réussir et de prospérer. Le Canada, à l'instar d'autres pays industrialisés, procure une aide au développement sous forme de nourriture, de services, de transfert de technologies et d'aptitudes, ainsi que sous forme de contributions financières.

Programme d'information sur le développement

Le Programme d'information sur le développement œuvre en partenariat avec des organismes non gouvernementaux et privés qui se spécialisent dans les activités de sensibilisation du public canadien aux questions entourant le développement international. Le programme soutient des projets de communications innovateurs qui mettent un accent particulier sur l'importance du rôle des Canadiens et sur la contribution inestimable qu'ils apportent dans les pays en développement et les pays en transition.

Pour être admissibles, les projets doivent se concentrer sur un problème prioritaire de développement international et souligner l'importance du rôle et de la contribution des Canadiens dans les pays en développement et les pays en transition; ils doivent en outre viser un marché canadien. Le programme soutient un large éventail de projets, notamment des productions de télévision et de radio, des articles ou des encarts dans des magazines ou des journaux, des expositions, des échanges à l'intention de journalistes, des conférences et des initiatives dans le domaine des nouveaux médias. Le programme lance une demande de propositions au moins une fois par année. Les projets soumis sont évalués par un comité indépendant qui recommande à l'Agence ceux qui concordent le mieux avec le mandat du programme. Le Programme d'information sur le développement prendra en considération les projets qui demandent du financement de 5 000 \$ jusqu'à concurrence de 250 000 \$.



Pour obtenir des renseignements

Paul Turcotte

Directeur – Programme d'information sur le développement

Direction générale des communications

Agence canadienne de développement international (ACDI)

200, promenade du Portage

Hull (Québec) K1A 0G4

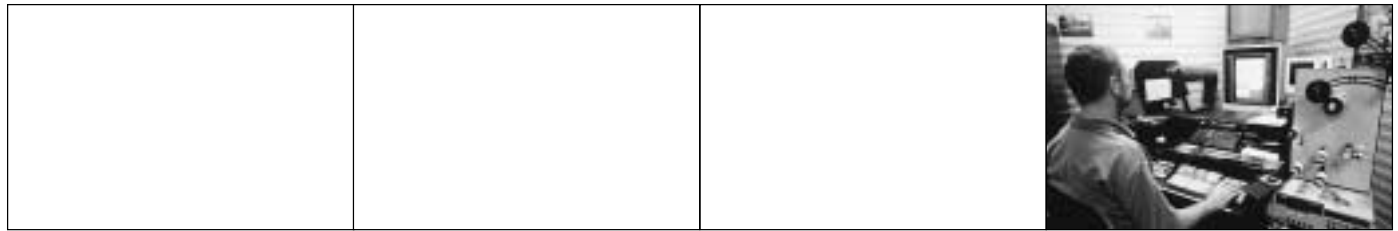
Site Internet : www.acdi-cida.gc.ca/dip

Téléphone : 1 800 230-6349 (sans frais)

Téléphone : (819) 997-1663 (région d'Ottawa-Hull)

Télécopieur : (819) 953-4933

Courriel : pid_dip@acdi-cida.gc.ca



Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

Le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI) est un organisme national privé sans but lucratif financé par le gouvernement du Canada. Le FCFVI a pour mandat d'encourager le secteur des productions non commerciales par la réalisation de films, de vidéos et de projets multimédias qui favorisent l'apprentissage continu et sont produits par des producteurs indépendants canadiens.

À cet égard, le Fonds offre une aide financière à des producteurs indépendants pour le développement et la production de films, de vidéos et de programmation multimédia de langue française et anglaise portant sur un éventail de sujets qui sont présentés sous forme de documentaire, de docudrame ou d'animation. Ces productions ont pour objectif d'informer, d'éduquer et d'instruire.

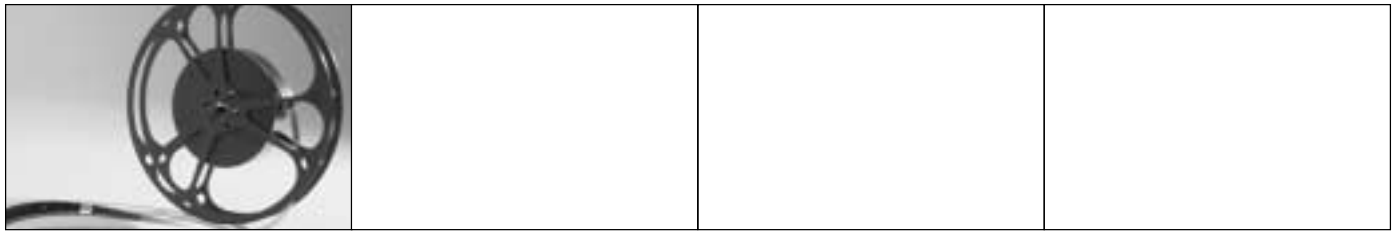
Pour assurer la promotion de la production dans les deux langues officielles, il est prévu qu'au moins un tiers du budget du Fonds doit servir à financer des productions originales de langue française. De même, dans le but de reconnaître l'existence d'activités cinématographiques et vidéoscopiques non destinées aux salles de cinéma dans toutes les régions du Canada, le Fonds s'efforce d'assurer qu'un cinquième de son argent est réservé à chacune de ces régions : l'Atlantique et le Nord canadien, le Québec, l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique.

Projets de film et de vidéo

Pour être admissible, un projet doit être un film, une vidéo ou une série destinée à l'un (ou plusieurs) des marchés suivants : la télévision éducative ou à vocation spécialisée; le monde des affaires; le milieu de l'enseignement (de la maternelle à l'université); les services de santé; les bibliothèques; les groupes communautaires; les groupes qui œuvrent dans le domaine de la culture et des services sociaux. Il doit aussi satisfaire aux critères des productions canadiennes certifiées (pas moins de huit points sur dix), conformément à la définition canadienne énoncée par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens.

Le demandeur doit être le producteur du projet. Si le demandeur est une personne physique, il doit être citoyen canadien ou résident permanent au Canada. Si le demandeur est une personne morale, il doit s'agir d'une entreprise ou d'un organisme sans but lucratif de propriété canadienne et sous contrôle canadien.

Le Fonds assure une aide partielle pouvant aller jusqu'à 49 % des coûts directs du budget d'un projet de conception ou de production sous forme de subvention — et non de participation financière au capital. Au chapitre du développement, le Fonds peut contribuer une somme correspondant à au plus 49 % du budget de



développement prévu et n'excédant pas 10 000 \$. À celui de la production, le Fonds peut contribuer une somme correspondant à au plus 49 % des coûts de production ou n'excédant pas 50 000 \$.

Projets multimédias

Le FCFVI offre une aide financière pour le développement, le prototype et la production de produits multimédias entièrement interactifs dont le contenu est éducatif ou informatif, ou qui sont considérés comme un divertissement éducatif. Une grande partie du contenu doit inclure des prises de vues réelles ou des images vidéo animées. Les jeux dont le contenu est éducatif ou informatif sont admissibles.

Les critères d'admissibilité sont semblables à ceux qui s'appliquent aux films et aux vidéos. Le producteur, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une entreprise ou d'un organisme sans but lucratif, doit être Canadien.

Le Fonds assure une aide partielle sous forme de subventions : pouvant aller jusqu'à 49 % des coûts directs du budget d'un projet multimédia à trois étapes, développement, prototype et production. Le FCFVI n'accorde pas au total plus de 60 000 \$ pour un projet.

Dates limites : deux fois par année.

Pour obtenir des renseignements

Robin Jackson
Directrice générale
Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants
666, avenue Kirkwood, bureau 203
Ottawa (Ontario) K1Z 5X9

Site Internet : www.cifvf.ca

Téléphone : 1 888 386-5555 (sans frais)
Téléphone : (613) 729-1900
Télécopieur : (613) 729-4610
Courriel : info@cifvf.ca



Équipe Canada inc

Équipe Canada inc est un réseau de prestataires de services à l'exportation du gouvernement et du secteur privé qui aide les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés mondiaux. Ce réseau offre un guichet unique donnant accès aux conseils et aux services suivants :

- Perfectionnement des compétences (séminaires et ateliers sur la commercialisation internationale, recherche de marchés étrangers, financement des transactions commerciales et logistique commerciale);
- Information sur les marchés (études de marché, profil de secteurs, information commerciales);
- Counselling en matière d'exportation (évaluation de l'état de préparation à l'exportation, élaboration d'un plan d'exportation, mise en oeuvre d'un plan d'exportation);
- Soutien à l'entrée sur les marchés (participation à des foires commerciales et à des missions commerciales, repérage de partenaires);
- Financement de transactions commerciales (financement du développement des marchés, fonds de roulement, risques liés aux acheteurs étrangers, assurances);
- Aide sur le marché (accès aux marchés, contacts d'affaires internationaux, débouchés commerciaux étrangers, transfert de technologie, promotion des investissements).

Pour obtenir des renseignements

Beverly Hexter
Conseillère principale
Direction générale du commerce et de l'investissement
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 6^e étage
Hull (Québec) K1A 0M5

Site Internet : www.exportsource.gc.ca

Téléphone : 1 888 811-1119 (sans frais)

Téléphone : (819) 953-5440

Télécopieur : (819) 953-5367



Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) est la banque des PME canadiennes. La BDC joue un rôle de chef de file dans la prestation de services financiers et de services de consultation opportuns et appropriés, en accordant une attention particulière aux entreprises des secteurs émergents de l'économie et aux entreprises exportatrices. Les services de la BDC sont offerts en français et en anglais dans tout le Canada par l'entremise d'un large réseau de plus de 80 succursales, et son siège social à Montréal.

Fonds de développement des industries culturelles

Le Fonds de développement des industries culturelles (FDIC) vise les entrepreneurs qui œuvrent dans les domaines de l'édition de livres et de périodiques, de l'enregistrement sonore, de la production de films et de vidéos et du multimédia. Il a pour objectif d'appuyer la production culturelle canadienne en offrant tout un éventail de services financiers, particulièrement des prêts à terme. Il a été créé avec l'aide de capital provenant du ministère du Patrimoine canadien et il est administré par la Banque de développement du Canada. Depuis sa création, en 1991, le Fonds a aidé plusieurs entreprises du secteur des industries culturelles.

Le FDIC est un outil souple qui s'adresse aux entreprises culturelles de propriété canadienne qui font preuve de dynamisme, démontrent un fort potentiel de réussite et souhaitent améliorer leur position sur le marché. Dans certains cas, le financement peut être assorti d'un prêt ordinaire accordé par un prêteur externe ou par la Banque. Dans le cadre du FDIC, les entrepreneurs peuvent obtenir un financement allant de 20 000 \$ à 250 000 \$, qu'ils ajouteront à leur fonds de roulement ou investiront dans des projets d'expansion et d'autres initiatives visant à assurer la croissance et la viabilité des entreprises à long terme.

Pour être admissibles au FDIC, les entreprises doivent être de propriété canadienne et être exploitées depuis au moins deux ans - ou être dirigées par des personnes possédant une expérience pertinente au sein de l'industrie. Les entreprises doivent aussi posséder les ressources financières nécessaires pour pouvoir rembourser leurs dettes et leurs emprunts.

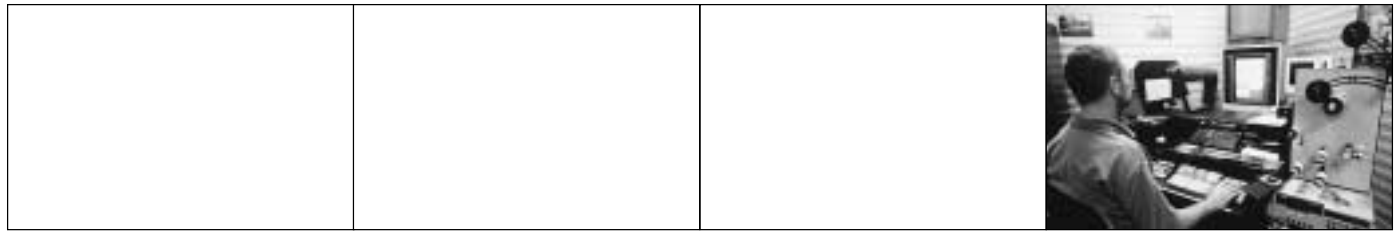
Pour obtenir des renseignements

Pour plus de renseignements au sujet des exigences financières et des critères d'admissibilité :

Banque de développement du Canada
(divers bureaux régionaux au Canada)

Site Internet : www.bdc.ca

Téléphone : 1 888 INFO BDC / 1 888 463-6232 (sans frais)



Industrie Canada

Industrie Canada a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle, axée sur le savoir. Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère travaille avec les Canadiens et les Canadiennes de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché équitable efficace et concurrentiel. Les programmes du Ministère visent à encourager le développement industriel et technologique, à stimuler la recherche scientifique, à établir la politique des télécommunications, à promouvoir l'investissement et le commerce, à favoriser la croissance de la petite entreprise et l'essor du tourisme, et à élaborer les règles et les services qui assureront le bon fonctionnement du marché.

Programme de financement des petites entreprises du Canada

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) est un programme d'assurance de prêts créé pour aider ces sociétés à donner leur pleine mesure. Il leur permet d'accéder plus facilement à des prêts à terme qui servent à financer l'achat ou l'amélioration de biens immobilisés destinés à l'expansion de leurs opérations ou à la création d'une nouvelle entreprise. Régi par la Loi sur le financement des petites entreprises du Canada, le programme est une initiative conjointe du gouvernement du Canada et des prêteurs du secteur privé.

La plupart des petites entreprises à but lucratif (sauf les entreprises agricoles) qui démarrent ou sont établies au Canada sont admissibles à ces prêts, à condition que leurs recettes brutes ne dépassent pas cinq millions de dollars pour l'exercice au cours duquel elles demandent un prêt.

Aux termes du FPEC, la somme non remboursée sur les prêts ne peut être supérieure à 250 000 \$.

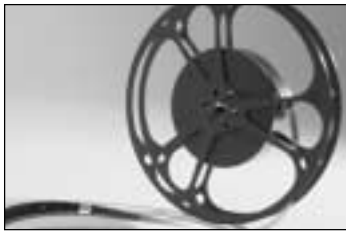
Pour obtenir des renseignements

Communiquez avec une institution financière de votre région pour savoir comment le FPEC peut répondre à vos besoins particuliers.

Administration des prêts aux petites entreprises
Industrie Canada
235, rue Queen, 8^e étage, Tour Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Site Internet : www.strategis.gc.ca/lfpec

Téléphone : (613) 954-5540
Télécopieur : (613) 952-0290



Annexe

Office national du film du Canada – Adresses

Siège social

Constitution Square
360, rue Albert, bureau 1560
Ottawa (Ontario) K1A 0M9
Téléphone : (613) 992-3615
Télécopieur : (613) 947-2537

Bureau central

3155, chemin de la Côte-de-Liesse
St-Laurent (Québec) H4N 2N4

Adresse postale

C.P. 6100, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3H5

Ventes et renseignements :
1 800 267-7710

PROGRAMME ANGLAIS

Tom Perlmutter
Directeur général, Programme anglais
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-9501
Télécopieur : (514) 496-5106

Documentaire

Documentaire Est - Québec

Sally Bochner
Productrice exécutive
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 496-2216
Télécopieur : (514) 283-5487

Documentaire Est — Provinces de l'Atlantique

Kent Martin
Producteur
Office national du film du Canada
Queen's Court, 2^e étage
5475 Spring Garden Road
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1G2
Téléphone : (902) 426-7351
Télécopieur : (902) 426-8901

Documentaire Ontario

Louise Lore
Productrice exécutive
Office national du film du Canada
150, rue John
Toronto (Ontario) M5V 3C3
Téléphone : (416) 973-6856
Télécopieur : (416) 973-7007

Documentaire Ouest

Alberta et les Territoires du Nord-Ouest
Graydon McCrea
Producteur exécutif
Office national du film du Canada
10815, 104^e Avenue, bureau 100
Edmonton (Alberta) T5J 4N6
Téléphone : (780) 495-3013
Télécopieur : (780) 495-6412

Colombie-Britannique et Yukon

Tracey Friesen et Selwyn Jacob
Producteurs
Office national du film du Canada
1385, 8^e Avenue Ouest, bureau 200
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6H 3V9
Téléphone : (604) 666-3838
Télécopieur : (604) 666-1569



Manitoba et Saskatchewan

Joe MacDonald
Producteur
Office national du film du Canada
136, avenue Market, bureau 300
Winnipeg (Manitoba) R3B 0P4
Téléphone : (204) 983-7996
Télécopieur : (204) 983-0742

Martin Dubé
Directeur général adjoint,
Programmation
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-2733
Télécopieur : (514) 283-6403

Animation, jeunesse, interactivité

Animation, jeunesse, interactivité Est

David Verrall
Producteur exécutif
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-9571
Télécopieur : (514) 283-3211

Jacques Turgeon
Producteur par intérim,
Studio documentaire Acadie
Office national du film du Canada
Heritage Court
95, rue Foundry, bureau 100
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5H7
Téléphone : (506) 851-6104
Télécopieur : (506) 851-2246

Animation, jeunesse, interactivité Ouest

***Colombie-Britannique, Alberta,
Territoires du Nord-Ouest et Yukon***
Svend-Erik Eriksen
Producteur exécutif
Office national du film du Canada
1385, 8e Avenue Ouest, bureau 200
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6H 3V9
Téléphone : (604) 666-3838
Télécopieur : (604) 666-1569

Jacques Ménard
Producteur, Studio documentaire
Ontario/Ouest
Office national du film du Canada
325, rue Dalhousie, bureau 800
Toronto (Ontario) K1N 7G2
Téléphone : (613) 995-3659
Télécopieur : (613) 995-3738

**Aide au cinéma indépendant - Canada
(ACIC) (pour le Québec)**

Manitoba et Saskatchewan

Jennifer Torrance
Productrice
Office national du film du Canada
136, avenue Market, bureau 300
Winnipeg (Manitoba) R3B 0P4
Téléphone : (204) 983-7985
Télécopieur : (204) 983-0742

Monique Létourneau
Programme ACIC (pour le Québec)
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-9324
Télécopieur : (514) 283-6243

PROGRAMME FRANÇAIS

Andréanne Bournival
Directrice générale, Programme français
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-9285
Télécopieur : (514) 283-6403